

2008 B 3392

DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 4bis, Chemin de la Croisière
33550 LE TOURNE
508 228 426 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 20 JAN. 2009

sous le N° 857.....

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 DECEMBRE 2008**

L'an deux mille huit,
le cinq décembre,
à 11 heures,

les associés se sont réunis à COGNAC, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX, propriétaire d'une part sociale, ci 1 part,
- Monsieur Jean-Luc BEY, propriétaire d'une part sociale, ci 1 part,
- Monsieur Philippe DURAND, représentant la SA DURAND ET ASSOCIES, propriétaire de 98 parts sociales, ci 98 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX, co-gérant associé préside la réunion.

Le président constate que les associés présents possèdent 100 parts sociales, soit plus des trois quarts des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de la gérance;
- Rapport du Commissaire aux apports et à la scission;
- Approbation de la convention d'apport partiel d'actif avec DURAND ET ASSOCIES; approbation des apports et de l'augmentation de capital en découlant;
- Modification corrélative des statuts;
- Pouvoirs en vue des formalités.

N/ SB

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société;
- La feuille de présence
- Le certificat de dépôt de la convention d'apport partiel d'actif auprès du greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX;
- Un exemplaire du journal d'annonces légales LE COURRIER FRANÇAIS GIRONDE en date du 31 Octobre 2008, ayant publié l'avis du projet d'apport partiel d'actif.

Il dépose également les documents suivants soumis au vote de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance;
- Le texte des projets des résolutions;
- Un exemplaire de la convention d'apport partiel d'actif;
- Le rapport de Monsieur Claude Bernard MOREL, Commissaire à la scission et aux apports, désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce de COGNAC, en date du 4 Novembre 2008.

Il déclare que tous les documents prévus par l'article R.223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans le délai prévu audit article.

En outre, il déclare que le rapport du Commissaire à la scission et aux apports a été tenu, au siège social, à la disposition des associés, dans les conditions prévues par l'article R.236-3 du Code de Commerce, et que le rapport sur l'évaluation des apports en nature a été déposé au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX, huit jours au moins avant la date de la présente assemblée.

Enfin, il précise, qu'à la suite des publications du projet d'apport partiel d'actif, aucune opposition n'a été formée par les créanciers sociaux de **DURAND ET ASSOCIES** et de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**.

L'assemblée lui donne acte, à l'unanimité, de ses déclarations.

Puis le président fait donner lecture à l'assemblée :

- de la convention d'apport partiel d'actif;
- du rapport de la gérance;
- du rapport du Commissaire à la scission et aux apports sur les modalités de l'opération et sur l'évaluation des apports en nature.

Il ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

1/ 213

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la convention d'apport partiel d'actif, du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la scission et aux apports, et prenant acte de la réalisation des conditions suspensives stipulées dans ladite convention, notamment l'approbation de l'apport partiel d'actif par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société apporteuse, déclare approuver dans toutes ses dispositions ladite convention et ses annexes, aux termes de laquelle **DURAND ET ASSOCIES** fait apport de sa branche complète et autonome de l'activité de commissariat aux comptes et d'expertise comptable dont l'actif transmis est évalué à **821 081 euros**, et le passif pris en charge à **437 450 euros**; étant précisé qu'il a été expressément convenu que **DURAND ET ASSOCIES** ne serait pas garante solidaire du passif pris en charge par **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**.

L'assemblée générale approuve expressément l'évaluation de l'apport ainsi consenti à la société et sa rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que DURAND ET ASSOCIES, associée, n'a pas pris part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, par suite de l'adoption de la résolution qui précède, d'augmenter son capital social de **383 631 euros**, pour le porter de 100 euros à **383 731 euros**, au moyen de la création de 383 631 parts sociales nouvelles d'1 euro chacune entièrement libérées, attribuées en totalité à **DURAND ET ASSOCIES**. Ces parts sociales nouvelles porteront jouissance du 1^{er} Octobre 2008, et seront entièrement assimilées aux parts anciennes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts, lesquels auront désormais la rédaction suivante :

Article 6 – Apports

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

"Par convention en date du 24 Octobre 2008, approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2008, il a été fait apport par **DURAND ET ASSOCIES**, Société Anonyme au capital de 600 000 euros, ayant son siège social 113 Avenue Victor Hugo 16100 COGNAC, immatriculée sous le numéro 350 927 521 RCS COGNAC, de sa branche complète et autonome de l'activité de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, pour une valeur nette de **383 631 euros**, lequel a été rémunéré par la création de 383 631 parts sociales de 1 euro attribuées à **DURAND ET ASSOCIES**, à titre d'une augmentation de capital de **383 631 euros**."

Ar 210

Article 8 – Capital – Répartition des parts – Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de **383 731 euros**.

Il est divisé en 383 731 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 383 731, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- SA DURAND ET ASSOCIES à concurrence de 383 729 parts, soit.....383 729 parts
- Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX à concurrence d'1 part, soit.....1 part
- Monsieur Jean-Luc BEY à concurrence d'1 part, soit.....1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social.....383 731 parts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

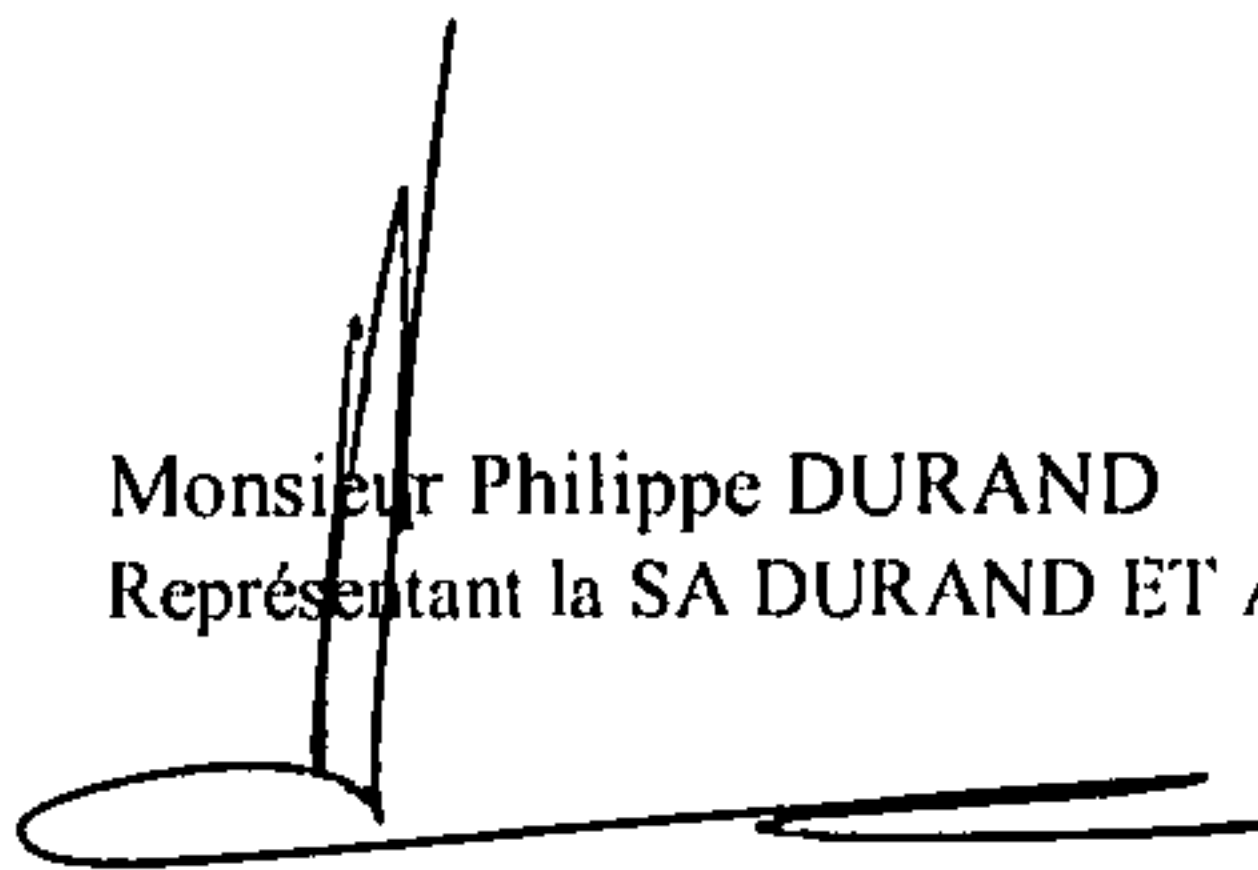
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

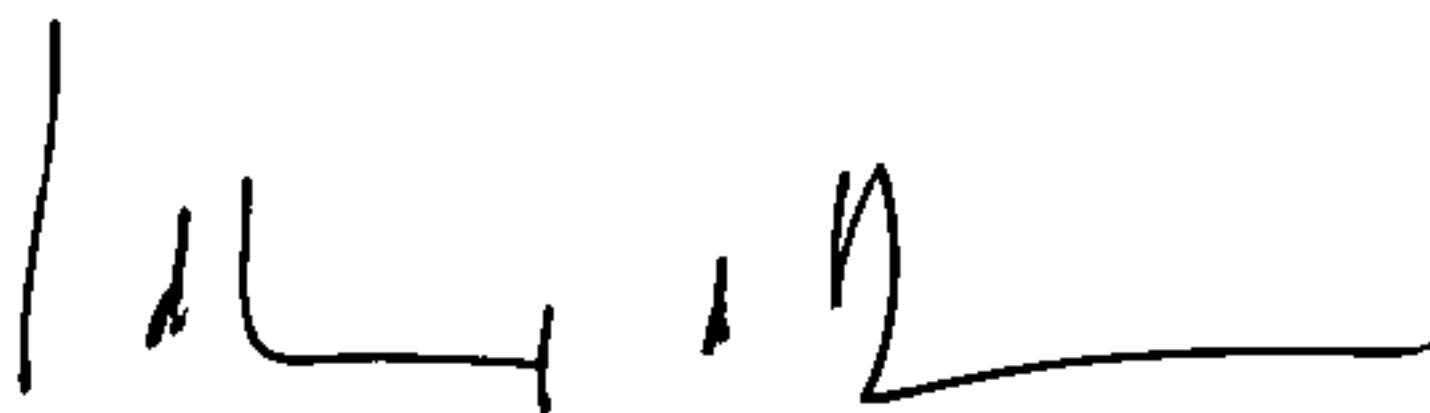
Monsieur Jean-Luc BEY
Co-Gérant



Monsieur Philippe DURAND
Représentant la SA DURAND ET ASSOCIES



Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX
Co-Gérant



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTR. DE BX NORD EST
Le 15/12/2008 Bordereau n°2008/706 Case n°2
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent

Ext 4179


YVEL PETTINI
Agent des Impôts

2008 B 3392

CONVENTION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 20 JAN. 2009

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur **Philippe DURAND**,
demeurant 20, Rue Richard 16100 COGNAC,

sous le N°...857.....

agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la société dénommée **DURAND ET ASSOCIES**, société anonyme au capital de 600 000 euros dont le siège social est 113 Avenue Victor Hugo, 16100 COGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 350 927 521 00012 RCS COGNAC, avec établissements secondaires à :

- 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, Domaine de la Combe Route des Mesniers, n° SIRET 350 927 521 00053,
- 33550 LE TOURNE, 4bis Chemin de la Croisière, n° SIRET 350 927 521 00061,
- 17100 SAINTES, 36 Boulevard Guillet-Maillet, n° SIRET 350 927 521 00046,

et comme spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 01 Août 2008

d'une part,

ET,

Monsieur **Nicolas DE LAAGE DE MEUX**,
demeurant Domaine de Bayaut, Route de Montignac 33760 LADAUX,
et
Monsieur **Jean-Luc BEY**,
demeurant Chemin de Carreyre 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX,

agissant en qualité de co-gérants de la société dénommée **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros dont le siège social est 4bis Chemin de la Croisière 33550 LE TOURNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 508 228 426 RCS BORDEAUX,

et comme spécialement habilités à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 23 Octobre 2008

d'autre part,

Il a été, en vue de l'apport partiel d'actif devant être consenti par **DURAND ET ASSOCIES** à **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, arrêté de la manière suivante les conventions réglant cet apport partiel d'actif qui est soumis aux conditions suspensives ci-après exprimées:

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

I – REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION

En vue de réaliser l'apport partiel par **DURAND ET ASSOCIES** d'un ensemble d'actifs et de passifs constituant une branche autonome de l'activité de commissariat aux comptes et d'expertise comptable exploitée à 33550 LE TOURNE 4Bis Chemin de la Croisière, à la **SARL DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, cette opération sera placée sous le régime des scissions, conformément aux dispositions des articles L. 236-16 à L. 236-24 du Code de commerce.

II – CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

1) La Société Anonyme **DURAND ET ASSOCIES**, société apporteuse, a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COGNAC le 8 juin 1989, avec pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 – Objet de ses statuts :

« l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes »

La durée de cette société expire le 08/06/2088.

Son capital social est fixé à la somme de 600 000 euros. Il est divisé en 5 000 actions de 120 euros chacune, entièrement libérées.

2) La Société A Responsabilité Limitée **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire de l'apport, a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX le 26 septembre 2008 avec pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

L'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes

La durée de cette société expire le 26 septembre 2107.

Son capital social est fixé à la somme de 100 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 100.

3) Liens entre la SA **DURAND ET ASSOCIES** et la SARL **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** :

- La société apporteuse **DURAND ET ASSOCIES** détient 98 parts sociales sur 100 parts sociales composant le capital social de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**.

- Messieurs Nicolas DE LAAGE DE MEUX et Jean-Luc BEY, sont à la fois co-gérants de la SARL **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES et ADMINISTRATEURS de la SA **DURAND ET ASSOCIES**.

III – MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION D'APPORT

Les motifs et buts qui ont incité **DURAND ET ASSOCIES** et **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** à envisager cette opération d'apport partiel d'actif peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

La SA **DURAND ET ASSOCIES** a été créée le 26 mai 1989, et son siège social est fixé à COGNAC (CHARENTE) 113 Avenue Victor Hugo, avec comme activité l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Depuis cette date, la société s'est développée de manière constante et a créé des établissements secondaires tout en associant dans son capital les experts-comptables et commissaires aux comptes qui en assurent la direction de manière autonome.

Ces établissements secondaires ont été immatriculés dans le ressort des trois Greffes suivants :

- RCS ANGOULEME (16) 1990B00040 pour l'établissement actuellement exploité à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE et dirigé par Madame Marie-Pascale GALIBERT,
- RCS SAINTES (17) 2001B00254 pour l'établissement actuellement exploité à SAINTES et dirigé par Monsieur Jean-Luc MECHIN,
- RCS BORDEAUX (33) 1998B01290 pour l'établissement actuellement exploité à LE TOURNE et dirigé conjointement par Messieurs Nicolas DE LAAGE DE MEUX et Jean-Luc BEY.

Chaque établissement possède sa propre clientèle, ses propres salariés, effectue directement sa facturation, et possède une comptabilité séparée dans les comptes de la SA **DURAND ET ASSOCIES** concernant tous les éléments d'actif et de passif.

La direction de chaque établissement est exercée par un ou plusieurs experts-comptables et commissaires aux comptes disposant d'une autonomie complète pour la gestion de leur bureau.

Dans ces conditions, chaque établissement constitue une division autonome de la société **DURAND ET ASSOCIES**, c'est-à-dire un ensemble capable de fonctionner par ses propres moyens, conformément à l'avis CU du CNC n°2006-B du 5 juillet 2006.

La filialisation va permettre de concrétiser juridiquement l'autonomie comptable de chaque bureau, ce qui permettra d'y associer d'une manière plus directe l'ensemble des dirigeants et du personnel qui y sont affectés.

IV – DESCRIPTION DES ACTIVITES APPORTEES

La branche d'activité apportée comprend l'ensemble des activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes actuellement exercé par l'établissement autonome situé à LE TOURNE, pour lequel la société est inscrite à l'ordre des Experts Comptables de BORDEAUX à la fois au titre de son établissement secondaire et de ses dirigeants, Messieurs Nicolas DE LAAGE DE MEUX et Jean-Luc BEY.

Les deux dirigeants sont également inscrits à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de BORDEAUX.

La branche autonome apportée comprend :

- la clientèle acquise par la société lors de sa création en 1989 à COGNAC, puis développée par un établissement créé à l'origine à BORDEAUX, établissement transféré à FLOIRAC, puis en dernier ressort à LE TOURNE,
- le bénéfice d'un bail commercial : l'établissement étant exploité dans un immeuble loué à la SCI LA CROISIERE selon bail commercial du 2 avril 2007, moyennant un loyer trimestriel actuellement fixé à 11 755 €,
- des actifs immobilisés, individualisés dans les comptes de la SA **DURAND ET ASSOCIES** comprenant essentiellement du matériel informatique et du mobilier de bureau,
- les créances clients,
- les dettes attachées au fonds apporté, et notamment les produits constatés d'avance sur des travaux facturés non encore exécutés.

V – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes de **DURAND ET ASSOCIES** utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la date du 30 septembre 2008, date de clôture de son dernier exercice social.

S'agissant de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, créée depuis le 17 septembre 2008, elle n'a encore arrêté aucun bilan et n'a eu aucune activité. Il sera donc utilisé la situation nette comptable de cette société telle qu'elle ressort à la date des présentes, et par mesure de simplification correspondant au montant de son capital social versé en Août 2008.

VI – REMUNERATION DE LA SOCIETE APPORTEUSE

A l'effet de réaliser l'apport partiel d'actif objet des présentes, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** procédera à une augmentation de son capital par création de parts sociales nouvelles qui seront attribuées à la société apporteuse.

Il a été convenu de créer les parts sociales nouvelles de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, jouissance du 1^{er} octobre 2008.

VII – METHODES D'EVALUATION

La société bénéficiaire des apports étant sous le contrôle de la société apporteuse, les valeurs d'apports sont obligatoirement les valeurs comptables résultant des comptes annuels de ***DURAND ET ASSOCIES*** au 30 septembre 2008 :

- les valeurs comptables de la clientèle ont été établies à partir d'un éclatement par établissement de la clientèle d'origine en 1989 ainsi que de celle acquise depuis cette date,
- bien que les éléments d'actif soient apportés obligatoirement à leur valeur comptable, les immobilisations amortissables sont décomposées en Valeur Brute / Amortissements / Valeur Nette.

Ces traitements sont conformes aux règlements du CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 et 2005-09 du 3 novembre 2005, ainsi qu'aux avis CU CNC n°2005-C du 4 mai 2005 et 2006-B du 5 juillet 2006.

Cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre d'apport partiel d'actif par ***DURAND ET ASSOCIES*** à ***DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE*** :

PLAN GENERAL

Les conventions seront divisées en huit parties, savoir :

- la première, relative à l'apport partiel d'actif effectué par ***DURAND ET ASSOCIES*** à ***DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE***;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance;
- la troisième, relative aux charges et conditions des apports;
- la quatrième, relative à la rémunération des apports;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la société apporteuse;
- la sixième, relative aux conditions suspensives;
- la septième, relative au régime fiscal;
- la huitième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE
APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR DURAND ET ASSOCIES
A DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE

Monsieur Philippe DURAND, agissant au nom et pour le compte de la SA **DURAND ET ASSOCIES**, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées,

à **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Messieurs Nicolas DE LAAGE DE MEUX et Jean-Luc BEY, ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives,

de la toute propriété des biens suivants, compris parmi les éléments d'actif de **DURAND ET ASSOCIES** tels qu'ils existaient au 1^{er} octobre 2008, et avec les résultats actif et passif des opérations faites entre le 1^{er} octobre 2008 et la date de réalisation définitive des apports dans la mesure où lesdites opérations concernent les biens apportés, étant précisé que lesdits apports ci-après énumérés concernent exclusivement la branche complète et autonome d'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à 33550 LE TOURNE.

I – ELEMENTS D'ACTIF TRANSMIS - EVALUATION DES APPORTS

Les apports récapitulés ci-dessous seront transcrits à leur valeur comptable dans les écritures de la société bénéficiaire des apports.

Evaluation des divers éléments composant la branche d'activité apportée

Actif apporté	Valeur Comptable		
	Brut	Amort / Prov	Net
ACTIF IMMOBILISE			
<u>Eléments incorporels</u>			
a) Clientèle (1)	153 156		153 156
b) Logiciels (2)	14 447	14 447	0
<u>Eléments corporels</u>			
a) Inst. Gles Agencements	3 218	218	3 000
b) Matériels informatiques (3)	38 390	32 162	6 228
c) Mobilier	9 256	8 954	303
<u>Eléments financiers</u>			
a) Dépôts et cautionnements (4)	11 755		11 755
b) Participations (5)	50		50
ACTIF CIRCULANT			
a) Stock Fournitures de bureau	2 485		2 485
b) Créances clients (6)	463 975	748	463 227
c) Autres créances	3 787		3 787
c) Trésorerie (7)	177 090		177 090
Evaluation totale des actifs de la branche d'activité apportée	877 609	56 528	821 081

- (1) Ce montant correspond aux clients dont le siège social était, à l'origine de la société en 1989, dans le ressort de la zone géographique de l'établissement actuellement exploité à LE TOURNE, ou dont la comptabilité était supervisée par les dirigeants en charge de ce bureau. (Annexe 1)
- (2) Logiciels utilisés dans le cadre du contrat CEGID-CCMX : logiciels d'exploitation Microsoft et logiciels spécifiques CEGID (Annexe 2)
- (3) Matériels informatiques (Annexe 2)
- (4) Dépôt de garantie concernant le bail commercial conclu avec la SCI DE LA CROISIERE
- (5) 10 parts sociales de la SARL JL BEY AUDIT ET CONSEIL pour 50€ (SARL au capital de 5 000 € immatriculée au RCS BORDEAUX le 23 décembre 2004 sous le n°480 021 310 avec pour activité la profession d'Expert-Comptable)
- (6) Solde des comptes clients (Annexe 3) Provisions pour clients douteux (Annexe 4)
- (7) Disponibilités apportées sur compte bancaire HSBC COGNAC.

II – PASSIF TRANSMIS

La société ***DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE*** prendra en charge et acquittera, au lieu et place de la société apporteuse, le passif de l'établissement de LE TOURNE au 30 septembre 2008, détaillé dans l'annexe 5 - PASSIF TRANSMIS aux présentes, s'élevant au total à **437 450 euros**.

Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse.

Passif apporté	Valeur comptable
Comptes clients créditeurs	18
Fournisseurs et comptes rattachés	0
Dettes fiscales et sociales	0
Congés à payer charges comprises	12 232
TVA Collectée	76 036
Primes 2007 – 2008	233 000
Produits Constatés d'Avance (Annexe 5)	116 164
TOTAL PASSIF APPORTE	437 450

III – ACTIF NET TRANSMIS

L'actif apporté s'élevant à 821 081 euros et le passif pris en charge à 437 450 euros, l'actif net transmis ressort à **383 631 euros**.

IV – ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds de clientèle, inclus dans la branche apportée, appartient à **DURAND ET ASSOCIES** pour l'avoir créé à partir du siège social de COGNAC et développé par l'intermédiaire d'un premier établissement 6 Cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX le 24 février 1992, transféré le 25 mai 1998 151 Quai de la Souys 33270 FLOIRAC, puis le 1^{er} mai 2007 4bis Chemin de la Croisière 33550 LE TOURNE.

L'activité s'exerce dans des locaux appartenant à la SCI DE LA CROISIERE, SCI au capital de 40 000 € ayant son siège social à Bayaut, Route de Montignac 33760 LADAUX, conformément au bail commercial du 2 avril 2007 qui a pris effet le 1^{er} mai 2007 pour une durée de neuf années.

Un dépôt de garantie de trois mois de loyer a été versé au moment de la signature du bail, soit 11 250 €, puis porté à 11 755 € avec actualisation.

Le loyer trimestriel pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008 s'est élevé à 11 755 €.

La propriété des parts sociales apportées de la SARL JL BEY AUDIT ET CONSEIL résulte de la souscription au capital social par la société apporteuse, lors de la création de cette société le 15 décembre 2004.

DEUXIEME PARTIE **PROPRIETE - JOUISSANCE**

DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers à elle apportés, à titre d'apport partiel d'actif, à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Jusqu'audit jour, **DURAND ET ASSOCIES** continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens et droits apportés. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} Octobre 2008 et concernant la branche d'activité apportée, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et au profit de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 30 Septembre 2008.

A cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} Octobre 2008 (et qu'il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En ce qui concerne les droits sociaux apportés, ceux-ci portent jouissance au profit de la société bénéficiaire des apports à compter rétroactivement du 1^{er} Octobre 2008 (dividendes mis en distribution au titre des exercices clos après le 30 Septembre 2008 revenant à la société bénéficiaire des apports).

TROISIEME PARTIE **CHARGES ET CONDITIONS**

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que le représentant de ***DURAND ET ASSOCIES*** s'oblige à exécuter :

- 1) ***DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE*** prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, en ce compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la date de la réalisation de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation, pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques.
- 3) Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société apporteuse.
- 4) Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet des apports ci-dessus.
- 5) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout, à ses risques et périls.
- 6) Elle sera tenue à l'acquit de la totalité du passif grevant les apports de ***DURAND ET ASSOCIES***, tel qu'il est indiqué dans l'annexe 5 - PASSIF TRANSMIS aux présentes, dans les termes et conditions où il est ou deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exclusion de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, comme la société apporteuse est tenue de le faire elle-même.
- 7) Elle sera substituée à la société apporteuse dans les litiges et dans les actions judiciaires,

tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés. Il est précisé qu'il n'existe à ce jour aucune action en cours, ni aucun litige porté à la connaissance de **DURAND ET ASSOCIES**.

8) Conformément à la loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel de **DURAND ET ASSOCIES** affectés à l'exploitation de la branche d'activité apportée se poursuivront avec la société bénéficiaire, l'ensemble du personnel de l'établissement de LE TOURNE étant transféré à la SARL **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, ainsi que toutes les charges et bénéfices liés à ces contrats (salaires, ancienneté, congés payés...).

Les indemnités de Congés Payés font parties du passif apporté, ce dernier ne comprenant pas les indemnités de fin de carrière qui ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais qui deviendront une charge ultérieure de la société bénéficiaire des apports.

De son côté, le représentant de la société apporteuse oblige celle-ci à fournir à la société bénéficiaire tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

QUATRIEME PARTIE

REMUNERATION DES APPORTS DE DURAND ET ASSOCIES

1) La valeur totale des biens et droits apportés étant estimée à 821 081 euros, et le passif pris en charge par **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** s'élevant à 437 450 euros, il en résulte que la valeur nette des biens et droits apportés s'élève à *trois cent quatre vingt trois mille six cent trente et un euros* ci : **383 631 euros**.

2) En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par **DURAND ET ASSOCIES**, il sera attribué à cette société 383 631 parts nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**.

Ces parts nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} Octobre 2008, date d'ouverture de l'exercice en cours. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment, toutes retenues d'impôt, en sorte que, toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Elles seront négociables à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire de la société bénéficiaire ayant approuvé l'apport partiel d'actif.

La valeur des parts sociales de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** étant égale au montant nominal, il n'existe pas de différence entre la valeur de l'apport consenti par **DURAND ET ASSOCIES** et la valeur nominale des parts créées par **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** à titre d'augmentation de son capital. Il ne sera donc émis aucune prime d'apport.

CINQUIEME PARTIE

DECLARATIONS

Au nom de ***DURAND ET ASSOCIES***, Monsieur Philippe DURAND, déclare, ès-qualité :

- que ladite société n'a jamais été en état de faillite, de suspension provisoire des poursuites, de redressement ou de liquidation judiciaires;
- que les biens et droits apportés par la société, dont l'origine de propriété est relatée plus haut, ne sont grevés d'aucune charge, garantie, hypothèque ou autres sûretés, nantissement ou inscription de privilège de vendeur ;
- que, plus généralement, les biens apportés sont de libre disposition entre les mains de la société apporteuse.

SIXIEME PARTIE

CONDITIONS SUSPENSIVES

Les apports sont consentis et acceptés sous réserve de :

1) L'autorisation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société apporteuse, et de l'approbation de la présente convention par l'assemblée générale extraordinaire des associés de ***DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE***, cette dernière délibérant, après audition du rapport du Commissaire à la scission et aux apports, et devant décider l'augmentation corrélatrice du capital social de 383 631 euros et constater sa réalisation.

2) L'agrément pour la transmission des parts sociales de JLB AUDIT ET CONSEIL ci-dessus apportées de ***DURAND ET ASSOCIES*** à ***DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE***.

A défaut de réalisation avant le 15 Décembre 2008, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre.

SEPTIEME PARTIE

REGIME FISCAL

I – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, l'apport partiel d'actif prend effet le 1^{er} Octobre 2008. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, **DURAND ET ASSOCIES**, société apporteuse, et **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire des apports, toutes deux imposables à l'impôt sur les sociétés, conviennent de placer le présent apport partiel d'actif sous le régime spécial prévu aux articles 210 A et 210 B du code général des impôts, dont les conditions d'application sont satisfaites. Les conséquences de cette option sont décrites aux paragraphes 1 à 3.

1. Pour l'application de l'article 210 B du code général des impôts, **DURAND ET ASSOCIES**, société apporteuse prend les engagements suivants :

- de conserver les titres reçus en rémunération des apports pendant un délai de trois ans à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire des apports ;
- de calculer, ultérieurement, les plus-values (ou les moins-values) résultant de la cession de ces mêmes titres d'après la valeur qu'avaient les biens apportés, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

2. **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire des apports prend les engagements suivants :

a) Les éléments d'actif immobilisé apportés étant valorisés à la valeur comptable qu'ils avaient dans les écritures de la société apporteuse au 30 septembre 2008, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire des apports reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de **DURAND ET ASSOCIES**, société apporteuse en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse ;

b) **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire des apports reprendra au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez **DURAND ET ASSOCIES**, société apporteuse ;

c) **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire des apports se substituera à **DURAND ET ASSOCIES**, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée ;

d) **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire des apports calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de **DURAND ET ASSOCIES**, société apporteuse.

3. La rémunération des apports a été calculée sur la base de la valeur de l'actif net comptable à la fois de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports, qui placent régulièrement leur opération d'apport partiel d'actif sous le régime de l'article 210 A, compte tenu du respect de la triple condition suivante prévue au BOI 4 I-1-05 n°213 du 30 décembre 2005 p9 n°16 :

- les titres reçus par la société apporteuse **DURAND ET ASSOCIES**, en contrepartie de son apport sur lesquels porte l'engagement de conservation prévu à l'article 210 B précité, représentent au moins 99% du capital de la société **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, tel qu'il résulte de l'opération ;
- la participation détenue par **DURAND ET ASSOCIES** dans **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société bénéficiaire des apports, représente au moins 99,99% du capital de cette dernière société après réalisation de l'opération d'apport ;
- tous les titres de la société **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** présentent les mêmes caractéristiques.

II – ENREGISTREMENT

La présente convention sera soumise à la formalité de l'enregistrement

III – OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les apports étant effectués à la valeur comptable, et compte tenu du respect de la double condition, à savoir :

- l'option exercée pour l'application du régime de faveur des fusions en matière d'IS prévu aux articles 210-A et 210-B du CGI, par la société apporteuse et la société bénéficiaire des apports,
- l'obligation prise par la société bénéficiaire des apports de reprendre à son bilan les écritures comptables de la société apporteuse (valeurs d'origine, amortissements et provisions pour dépréciations) et de continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société apporteuse,

la valeur d'apport retenue sur le plan fiscal est la valeur comptable.

Il n'existe en conséquence aucune plus-value qui résulterait d'une distorsion entre ces deux valeurs, et donc aucune obligation déclarative particulière.

IV – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports constatent que l'apport partiel d'actif emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la société bénéficiaire des apports continuera la personne de la société apporteuse notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

HUITIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

I – FORMALITES

- a) ***DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE*** remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par ***DURAND ET ASSOCIES***.
- b) Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires devant toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- c) Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II – FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société bénéficiaire, ainsi que son représentant l'y oblige.

III – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

IV – POUVOIRS

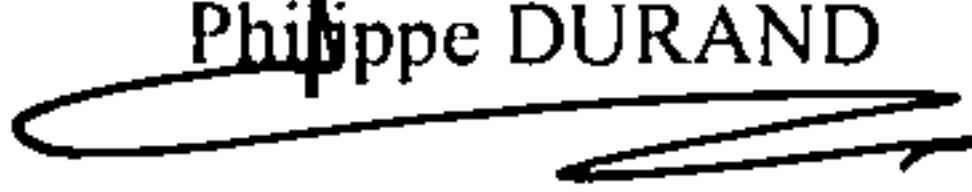
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à COGNAC
Le 24 Octobre 2008,

en SEPT exemplaires,
dont UN pour l'enregistrement,
QUATRE pour les dépôts au greffe,
UN pour chaque partie,

DURAND ET ASSOCIES

Le président
Philippe DURAND



DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE

Les co-gérants
Nicolas DE LAAGE DE MEUX Jean-Luc BEY



ANNEXES

ANNEXE 1. Apport de la clientèle du TOURNE en valeur comptable *(1 page)*

ANNEXE 2. Liste des immobilisations au 30/09/2008 *(2 pages)*

ANNEXE 3A. Grand-livre des clients du TOURNE au 30/09/2008 *(23 pages)*

ANNEXE 3B. Créances Paie du TOURNE affectées à SAINT YRIEIX au 30/09/2008 *(2 pages)*

ANNEXE 4. Clients douteux du TOURNE au 30/09/2008 *(1 page)*

ANNEXE 5. Produits Constatés d'Avance du TOURNE au 30/09/2008 *(2 pages)*

ANNEXE 1

APPORT DE LA CLIENTELE EN VALEUR COMPTABLE	LE TOURNE
Commissariat aux comptes	
ABS	2 286,74
AGENAISE DE GESTION INFORMATIQUE	3 811,23
AGORATECH	1 524,49
ATLANTIC VI	2 134,29
BOIS DEROULES REGIONAUX	3 369,12
BORDEAUX LUMIERE	1 920,86
BOUYER ET CIE ETS	5 335,72
CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE ANGOULEME	1 368,54
CHIMIE SAV	3 658,78
CHOFSANIT	1 661,69
DICERO	2 134,29
DURO	3 811,23
ETANCHEITE TRAVAUX DU SUD-OUEST	1 448,27
FOURTON FRERES	3 506,33
HB INTERNATIONAL	3 811,23
HOPITAL SERVICE	15 976,66
KOSSMANN JEAN ETS	2 164,78
LA GENERALE	13 415,51
LUXOR	2 439,18
NETEX SENELLE	1 494,00
ROND-POINT	1 326,31
ROVIMA	1 417,78
S.I.E.S.O.	2 652,61
SIEUZAC AGEN	6 860,21
SUCAL	4 573,47
SUD INVEST	1 524,49
SUMACA ROULLET	5 000,00
TALCO	11 433,68
TALCO ILE DE France	5 122,29
VIAUD LEVESQUE	4 268,57
VIDAL	2 744,08
Expertise Comptable	
IMPRIM EXPRESS	3 963,67
Missions spéciales	
CLIENTS DIVERS	18 293,88
COMMISSARIAT AUX APPORTS	6 702,06
TOTAL	153 156,00

✓ 213 2

ANNEXE 2

SA DURAND ET ASSOCIES

Exercice du 01/10/2007 au 30/09/2008 (Euros)

Le 27/10/2008

à 10:27

LISTE DES DOTATIONS AVEC SITUATION NETTE

Période de traitement : du 01/10/2007 au 30/09/2008

Présentation par Compte/Immobilisation croissant - Sélection partielle (Euros)

Ident. D. entrée	Plan d'amortissement	ACV	Valeur d'actif	Amortissement pratiqué sur la période				Amort. cum.	Valeur résiduelle
				Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Total	Dépré. cum.	

Compte 2080000 AUTRES IMMOBILISAT.INCORPO. (6 biens)

00050-000 LOGICIEL WINDOWS			1 634,80					1 634,80	
12/12/2002 L 100,00 1									
00056-000 CCMX WINDOWS XP			422,00					422,00	
12/12/2003 L 100,00 1									
00057-000 CCMX WINDOWS XP			375,00					375,00	
29/03/2004 L 100,00 1									
00058-000 CCMX WINDOWS XP			1 295,90					1 295,90	
28/05/2004 L 100,00 1									
00059-010 CCMX MESSAGERIE			500,00					500,00	
24/03/2005 L 100,00 1									
00060-000 CCMX Windows XP Floi			10 218,90					10 218,90	
27/10/2004 L 100,00 1									
Total Compte 2080000			14 446,60					14 446,60	

Compte 2135020 INSTALL.AGENCEMENT BORDEAUX (1 bien)

00004-000 PAYSAGISTE PERIER	A		3 218,00	218,11			218,11	218,11	2 999,89
29/05/2008 L 20,00 5									
Total Compte 2135020			3 218,00	218,11			218,11	218,11	2 999,89

Compte 2183020 MAT.INFORMATIQUE BORDEAUX (9 biens)

00014-000 CCMX PORTABLE JL			1 358,00					1 358,00	
12/12/2003 D 41,66 3									
00015-000 CCMX PORTABLE IB			1 790,00					1 790,00	
29/03/2004 D 41,66 3									
00016-000 CCMX PORTABLES V			3 418,00					3 418,00	
28/05/2004 D 41,66 3									
00017-000 CCMX Ordinateur			5 860,60					5 860,60	
27/10/2004 D 41,66 3									
00018-000 CCMX IMPR ECRAN N			6 835,04		1 993,78		1 993,78	6 835,04	
03/10/2005 D 41,66 3									
00019-000 CCMX PORTABLE IB			1 814,87		718,41		718,41	1 814,87	
24/04/2006 D 41,66 3									
00020-000 SORABOX PORTABLE			3 024,00		1 459,51		1 459,51	3 024,00	
14/09/2006 D 41,66 3									
00021-000 ESPACE BUREAU 16 X			13 460,00		3 062,15		3 062,15	7 773,15	5 686,85
19/10/2006 D 35,00 5									
00022-000 ANTEMETA PROJECT	A		829,40		287,94		287,94	287,94	541,46
31/12/2007 D 41,66 3									
Total Compte 2183020			38 389,91		7 521,79		7 521,79	32 161,60	6 228,31

Compte 2184020 MOBILIER BORDEAUX (4 biens)

00001-000 ARMOIRE RIDEAU G			1 424,64					1 424,64	
27/05/1998 L 20,00 5									
00002-000 ENSEMBLE DE MOBI			5 442,43					5 442,43	
19/01/1999 L 20,00 5									
00003-000 BURO ARMOIRE FLOI			1 629,00	325,80			325,80	1 417,23	211,77
25/05/2004 L 20,00 5									
00004-000 BURO ARMOIRE FLOI			760,00	152,00			152,00	669,22	90,78

SA DURAND ET ASSOCIES

Exercice du 01/10/2007 au 30/09/2008 (Euros)

Le 27/10/2008

à 10:27

LISTE DES DOTATIONS AVEC SITUATION NETTE

Période de traitement : du 01/10/2007 au 30/09/2008

Présentation par Compte/Immobilisation croissant - Sélection partielle (Euros)

Ident. D. entrée	Plan d'amortissement	ACV	Valeur d'actif	Amortissement pratiqué sur la période				Amort. cum.	Valeur résiduelle
				Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Total	Dépré. cum.	

06/05/2004	L 20,00 5								
Total Compte 2184020			9 256,07	477,80			477,80	8 953,52	302,55

Compte 2610103 PARTS DURAND AQUITAINE (1 bien)									
00001-000 SOUSC CAPITAL JL B			50,00						50,00
21/12/2004	N								
Total Compte 2610103			50,00						50,00

Compte 2750000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES (2 biens)									
00001-000 DEPOT GARANTIE SC			11 250,00						11 250,00
09/04/2007	N								
00002-000 DEPOT GARANTIE C	A		505,00						505,00
02/04/2008	N								
Total Compte 2750000			11 755,00						11 755,00

TOTAL (23 biens)			77 115,58	695,91	7 521,79		8 217,70	55 779,83	21 335,75
-------------------------	--	--	------------------	---------------	-----------------	--	-----------------	------------------	------------------

m 2 30

ANNEXE 3 A

SA DURAND ET ASSOCIES

Exercice du 01/10/2007 au 30/09/2008 (Euros)

Le 27/10/2008

à 12:09

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
03A4 A 4 03A4									
						SOLDE A NOUVEAU	342,06		
15/01/08	B1	1	5121000	3070		A 401/08 EUR			342,06
30/06/08	VT	1		3315		A 406/08 EUR	354,49		
15/09/08	VT	1		3426		A 409/08 EUR	354,49		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 038,61		1 038,61
						TOTAL COMPTE 03A4	1 747,59		1 380,67
						SOLDE (centralisateur 4110000)	366,82		
03ACL Aquitaine Couvertures Lev 03ACL									
15/09/08	VT	1		3389		Aquitaine Couvertures Lev EUR	721,43		
30/09/08	VT	1		P303		Aquitaine Couvertures Lev EUR	100,64		
						MOUVEMENTS LETTRES	2 414,61		2 414,61
						TOTAL COMPTE 03ACL	3 236,68		2 414,61
						SOLDE (centralisateur 4110000)	822,07		
03ADACO ADAMS CONSEIL 03ADACO									
30/09/08	VT	1		3370		ADAMS CONSEIL0D EUR	748,30		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 492,60		1 492,60
						TOTAL COMPTE 03ADACO	2 238,90		1 492,60
						SOLDE (centralisateur 4110000)	748,30		
03ADAMS ADAMS 03ADAMS									
						SOLDE A NOUVEAU	65,78		
15/09/08	VT	1		3369		ADAMS09/08 EUR	1 368,22		
30/09/08	VT	1		3486		ADAMS09/08 EUR	40,66		
						MOUVEMENTS LETTRES	6 505,99		6 505,99
						TOTAL COMPTE 03ADAMS	7 914,87		6 505,99
						SOLDE (centralisateur 4110000)	1 408,88		
03ADESSA ADESSA 03ADESSA									
						SOLDE A NOUVEAU	2 290,77		
30/09/08	VT	1		3509		ADESSA EUR	2 663,49		
						MOUVEMENTS LETTRES	11 619,57		11 619,57
						TOTAL COMPTE 03ADESSA	14 283,06		11 619,57
						SOLDE (centralisateur 4110000)	2 663,49		
03ADHESI A3 ADHESIF 03ADHESI									
						SOLDE A NOUVEAU	165,05		
30/09/08	VT	1		3508		A3 ADHESIF 09/08 EUR	190,16		
30/09/08	VT	1		P302		A3 ADHESIF 09/08 EUR	226,76		
						MOUVEMENTS LETTRES	8 565,27		8 565,27
						TOTAL COMPTE 03ADHESI	8 982,19		8 565,27
						SOLDE (centralisateur 4110000)	416,92		
03AIDES AIDES 03AIDES									
						SOLDE A NOUVEAU	82 437,84		
19/09/08	VT	1		3464		AIDES09/08 EUR	45 448,00		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Handwritten marks: a large 'V' and some scribbles.

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Suite) 03AIDES AIDES 03AIDES									
30/09/08	VT	1		3510		AIDES09/08 EUR	2 479,15		
30/09/08	VT	1		3532		AIDES09/08 EUR	7 720,17		
30/09/08	VT	1		3533		AIDES09/08 EUR	10 443,30		
						MOUVEMENTS LETTRES	166 157,84		166 157,84
						TOTAL COMPTE 03AIDES	232 248,55		166 157,84
						SOLDE (centralisateur 4110000)	66 090,71		
03ANTEME ANTEMETA 03ANTEME									
						SOLDE A NOUVEAU	19 243,09		
30/09/08	VT	1		3465		ANTEMETA 09/08 EUR	11 060,00		
30/09/08	VT	1		3511		ANTEMETA 09/08 EUR	2 103,76		
30/09/08	VT	1		3522		ANTEMETA 09/08 EUR	10 295,17		
						MOUVEMENTS LETTRES	62 299,09		62 299,09
						TOTAL COMPTE 03ANTEME	86 658,02		62 299,09
						SOLDE (centralisateur 4110000)	24 358,83		
03AQUIPO AQUITAINE POWER 03AQUIPO									
						SOLDE A NOUVEAU	1 380,66		
31/07/08	VT	1		3366		AQUITAINE POWER07/08 EUR	1 492,61		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 380,66		1 380,66
						TOTAL COMPTE 03AQUIPO	2 873,27		1 380,66
						SOLDE (centralisateur 4110000)	1 492,61		
03ARCANE ARCANES SARL 03ARCANE									
						SOLDE A NOUVEAU	1 041,72		
30/06/08	VT	1		3261		ARCANES SARL 06/08 EUR	1 072,19		
15/09/08	VT	1		3372		ARCANES SARL 09/08 EUR	1 072,19		
30/09/08	VT	1		3487		ARCANES SARL 09/08 EUR	38,27		
						MOUVEMENTS LETTRES	3 186,10		3 186,10
						TOTAL COMPTE 03ARCANE	5 368,75		3 186,10
						SOLDE (centralisateur 4110000)	2 182,65		
03ASACBX ASAC 03ASACBX									
						SOLDE A NOUVEAU	3 520,06		
15/09/08	VT	1		3373		ASAC 09/08 EUR	646,80		
30/09/08	VT	1		3474		ASAC 09/08 EUR	646,80		
30/09/08	VT	1		3512		ASAC 09/08 EUR	709,23		
						MOUVEMENTS LETTRES	4 813,66		4 813,66
						TOTAL COMPTE 03ASACBX	6 816,49		4 813,66
						SOLDE (centralisateur 4110000)	2 002,83		
03ASPTTP ASPTT PAU 03ASPTTP									
30/09/08	VT	1		3513		ASPTT PAU 09/08 EUR	918,53		
						MOUVEMENTS LETTRES	7 176,00		7 176,00
						TOTAL COMPTE 03ASPTTP	8 094,53		7 176,00
						SOLDE (centralisateur 4110000)	918,53		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période. '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

20

9

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
03ATLANT SCI ATLANTIQUE 03ATLANT									
						SOLDE A NOUVEAU	354,02		
15/09/08	VT	1		3430		SCI ATLANTIQUE	EUR	368,37	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 444,78	1 444,78
						TOTAL COMPTE 03ATLANT		1 813,15	1 444,78
						SOLDE (centralisateur 4110000)		368,37	
03BACHE BACHE GABRIELSEN 03BACHE									
						SOLDE A NOUVEAU	3 869,33		
15/09/08	VT	1		3374		BACHE GABRIELSEN 09/08	EUR	3 893,22	
30/09/08	VT	1		3514		BACHE GABRIELSEN 09/08	EUR	2 203,03	
						MOUVEMENTS LETTRES		22 534,23	22 534,23
						TOTAL COMPTE 03BACHE		28 630,48	22 534,23
						SOLDE (centralisateur 4110000)		6 086,25	
03BAJEN HOLDING BAJEN SA 03BAJEN									
30/06/08	VT	1		3346		HOLDING BAJEN SA 06/08	EUR	7 630,48	
						TOTAL COMPTE 03BAJEN		7 630,48	
						SOLDE (centralisateur 4110000)		7 630,48	
03BELAIR BEL AIR PROVENCE 03BELAIR									
31/10/07	VT	1		3006		BEL AIR PROVENCE10/07	EUR	11 816,48	
27/12/07	VT	1		3017		BEL AIR PROVENCE 31 12 07	EUR	3 109,60	
01/01/08	VT	1		P086		BEL AIR PROVENCE01/08	EUR	102,80	
31/03/08	VT	1		3233		BEL AIR PROVENCE03/08	EUR	1 865,76	
15/09/08	VT	1		3375		BEL AIR PROVENCE09/08	EUR	3 109,60	
30/09/08	VT	1		3484		BEL AIR PROVENCE09/08	EUR	5 597,28	
						MOUVEMENTS LETTRES		409,09	409,09
						TOTAL COMPTE 03BELAIR		26 010,61	409,09
						SOLDE (centralisateur 4110000)		25 601,52	
03BELLE LA BELLE SICILIENNE 03BELLE									
30/06/07	VT	1		3304		LA BELLE SICILIENNE 06/07	EUR	777,40	
						SOLDE A NOUVEAU	777,40		
15/09/08	VT	1		3387		LA BELLE SICILIENNE 09/08	EUR	497,54	
30/09/08	VT	1		3493		LA BELLE SICILIENNE 09/08	EUR	62,79	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 492,62	1 492,62
						TOTAL COMPTE 03BELLE		2 830,35	1 492,62
						SOLDE (centralisateur 4110000)		1 337,73	
03BLAYE BLAYE INDUSTRIE PARTICIPA 03BLAYE									
						SOLDE A NOUVEAU	942,83		
15/09/08	VT	1		3376		BLAYE INDUSTRIE PARTICIPA	EUR	982,63	
						MOUVEMENTS LETTRES		3 850,92	3 850,92
						TOTAL COMPTE 03BLAYE		4 833,65	3 850,92
						SOLDE (centralisateur 4110000)		982,63	

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période. '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Let	Crédit
03BOUDOI LE BOUDOIR 03BOUDOI									
						SOLDE A NOUVEAU	227,54		
01/01/08	VT	1		P020		LE BOUDOIR 01/08	EUR	57,05	
31/05/08	VT	1		P112		LE BOUDOIR 05/08	EUR	187,05	
						MOUVEMENTS LETTRES		227,54	227,54
						TOTAL COMPTE 03BOUDOI	471,64		227,54
						SOLDE (centralisateur 4110000)	244,10		
03BOUET BOUET ETIENNE (DENTISTE) 03BOUET									
31/01/07	VT	1		3140		BOUET ETIENNE (DENTISTE)	EUR	956,80	
						SOLDE A NOUVEAU	1 473,53		
31/08/08	VT	1		P218		BOUET ETIENNE (DENTISTE)	EUR	100,64	
15/09/08	VT	1		3377		BOUET ETIENNE (DENTISTE)	EUR	436,54	
30/09/08	VT	1		P305		BOUET ETIENNE (DENTISTE)	EUR	100,64	
						MOUVEMENTS LETTRES		2 061,00	2 061,00
						TOTAL COMPTE 03BOUET	3 655,62		2 061,00
						SOLDE (centralisateur 4110000)	1 594,62		
03BOUIN LABO BOIN LATOURNERIE 03BOUIN									
31/08/08	VT	1		P241		LABORATOIRE LATOURNERIE08	EUR	321,01	
15/09/08	VT	1		3446		LABO BOIN LATOURNERIE09/0	EUR	1 679,18	
30/09/08	VT	1		P328		LABO BOIN LATOURNERIE09/0	EUR	392,29	
						MOUVEMENTS LETTRES		6 786,34	6 786,34
						TOTAL COMPTE 03BOUIN	9 178,82		6 786,34
						SOLDE (centralisateur 4110000)	2 392,48		
03BOURGE BOURGEON ALAIN PROVOST N 03BOURGE									
27/12/07	VT	1		3100		BOURGEON ALAIN PROVOST N	EUR	4 023,82	
15/01/08	B1	1	5121000	3100		BOURGEON ALAIN PROVOST N	EUR		3 922,00
31/01/08	VT	1		3126		BOURGEON PROVOST AVOIR	EUR		105,73
						MOUVEMENTS LETTRES		4 489,31	4 489,31
						TOTAL COMPTE 03BOURGE	8 513,13		8 517,04
						SOLDE (centralisateur 4190000)			3,91
03BOURIN BOURINET CHRISTOPHE 03BOURIN									
						SOLDE A NOUVEAU	2 238,90		
27/12/07	VT	1		3025		BOURINET CHRISTOPHE 3E AC	EUR	746,30	
31/01/08	VT	1		3120		BOURINET CHRISTOPHE 01/08	EUR	746,30	
31/03/08	VT	1		3152		BOURINET CHRISTOPHE 03/08	EUR	746,30	
30/06/08	VT	1		3265		BOURINET CHRISTOPHE 06/08	EUR	746,30	
15/09/08	VT	1		3378		BOURINET CHRISTOPHE 09/08	EUR	746,30	
						MOUVEMENTS LETTRES		2 238,90	2 238,90
						TOTAL COMPTE 03BOURIN	5 970,40		2 238,90
						SOLDE (centralisateur 4110000)	3 731,50		
03BOUTON LE BOUTON D'OR 03BOUTON									
						SOLDE A NOUVEAU	2 049,95		
19/03/08	B1	1	5121000	VRT		LE BOUTON D'OR03/08	EUR		221,66
31/03/08	VT	1		3178		LE BOUTON D'OR03/08	EUR	717,60	

Légende : '>>' dans la colonne 'Let' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Sulte)	03BOUTON					LE BOUTON D'OR			03BOUTON
16/04/08	B1	1	5121000	VRT		LE BOUTON D'OR04/08	EUR		221,66
30/06/08	VT	1		3289		LE BOUTON D'OR06/08	EUR	717,60	
15/09/08	VT	1		3401		LE BOUTON D'OR09/08	EUR	717,60	
16/09/08	B1	1	5121000	VRT		LE BOUTON D'OR09/08	EUR		239,20
						MOUVEMENTS LETTRES		2 767,55	2 767,55
						TOTAL COMPTE 03BOUTON		4 920,35	3 450,07
						SOLDE (centralisateur 4110000)		1 470,28	

	03CAPUCI					LES FILMS DE LA CAPUCINE			03CAPUCI
						SOLDE A NOUVEAU		1 126,63	
30/06/08	VT	1		3291		LES FILMS DE LA CAPUCINE	EUR	1 102,04	
31/08/08	VT	1		P203		LES FILMS DE LA CAPUCINE	EUR	29,30	
15/09/08	VT	1		3403		LES FILMS DE LA CAPUCINE	EUR	1 102,04	
30/09/08	VT	1		P290		LES FILMS DE LA CAPUCINE	EUR	29,30	
						MOUVEMENTS LETTRES		3 409,19	3 409,19
						TOTAL COMPTE 03CAPUCI		5 671,87	3 409,19
						SOLDE (centralisateur 4110000)		2 262,68	

	03CARREY					ESTELLE CARREYRE			03CARREY
						SOLDE A NOUVEAU		403,63	
27/12/07	VT	1		3026		ESTELLE CARREYRE 4E ACPTÉ	EUR	403,63	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 672,36	1 672,36
						TOTAL COMPTE 03CARREY		2 075,99	1 672,36
						SOLDE (centralisateur 4110000)		403,63	

	03CBGFIN					CBG FINANCES			03CBGFIN
						SOLDE A NOUVEAU		736,35	
15/09/08	VT	1		3380		CBG FINANCES09/08	EUR	784,96	
						MOUVEMENTS LETTRES		32 854,78	32 854,78
						TOTAL COMPTE 03CBGFIN		33 619,74	32 854,78
						SOLDE (centralisateur 4110000)		784,96	

	03CEDREI					CEDREIPS			03CEDREI
						SOLDE A NOUVEAU		1 649,29	
27/12/07	VT	1		3028		CEDREIPS 4E ACPTÉ 2007	EUR	416,21	
31/03/08	VT	1		3155		CEDREIPS 03/08	EUR	432,95	
30/06/08	VT	1		3268		CEDREIPS 06/08	EUR	432,95	
15/09/08	VT	1		3381		CEDREIPS 09/08	EUR	432,95	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 649,29	1 649,29
						TOTAL COMPTE 03CEDREI		3 364,35	1 649,29
						SOLDE (centralisateur 4110000)		1 715,06	

	03CENTAU					CENTAURE AQUITAINE			03CENTAU
						SOLDE A NOUVEAU		2 614,28	
31/08/08	VT	1		P221		CENTAURE AQUITAINE08/08	EUR	418,72	
15/09/08	VT	1		3382		CENTAURE AQUITAINE09/08	EUR	1 741,38	
30/09/08	VT	1		P308		CENTAURE AQUITAINE09/08	EUR	486,44	
						MOUVEMENTS LETTRES		9 918,81	9 918,81

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Suite) 03CENTAU CENTAURE AQUITAINE 03CENTAU									
TOTAL COMPTE 03CENTAU							12 545,35		9 918,81
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 626,54		
03CEYROL Mme Josiane CEYROLLE 03CEYROL									
SOLDE A NOUVEAU							1 231,88		
30/09/08	VT	1		3483	Mme Josiane CEYROLLE09/08	EUR	1 267,76		
MOUVEMENTS LETTRES							1 231,88		1 231,88
TOTAL COMPTE 03CEYROL							2 499,64		1 231,88
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 267,76		
03CHOFSA CHOFSANIT 03CHOFSA									
30/09/08	VT	1		3515	CHOFSANIT 09/08	EUR	148,30		
MOUVEMENTS LETTRES							5 800,60		5 800,60
TOTAL COMPTE 03CHOFSA							5 948,90		5 800,60
SOLDE (centralisateur 4110000)							148,30		
03CIR COMPTOIR INTERN DU RASOIR 03CIR									
SOLDE A NOUVEAU							550,16		
15/09/08	VT	1		3383	RASOIRS SERICES BX	EUR	568,10		
MOUVEMENTS LETTRES							3 809,26		3 809,26
TOTAL COMPTE 03CIR							4 377,36		3 809,26
SOLDE (centralisateur 4110000)							568,10		
03COHNBE COHN BENDIT François 03COHNBE									
31/12/06	VT	1		3031	COHN BENDIT François12/06	EUR	400,66		
SOLDE A NOUVEAU							816,87		
01/04/08	B1	1	5121000	VRT	COHN BENDIT François04/08	EUR			416,21
30/06/08	VT	1		3272	COHN BENDIT François06/08	EUR	432,95		
15/09/08	VT	1		3384	COHN BENDIT François09/08	EUR	432,95		
MOUVEMENTS LETTRES							1 265,37		1 265,37
TOTAL COMPTE 03COHNBE							2 531,93		1 681,68
SOLDE (centralisateur 4110000)							850,35		
03COMAX COMAX FRANCE SAS 03COMAX									
30/09/08	VT	1		3516	COMAX FRANCE SAS09/08	EUR	831,22		
MOUVEMENTS LETTRES							18 657,60		18 657,60
TOTAL COMPTE 03COMAX							19 488,82		18 657,60
SOLDE (centralisateur 4110000)							831,22		
03CONSER CONSERVES VALENTIN SARL 03CONSER									
31/10/07	VT	1		3001	CONSERVES VALENTIN SARL10	EUR	1 594,27		
09/11/07	B1	1	5121000	3001	CONSERVERIES VALENTIN	EUR			250,00
07/12/07	B1	1	5121000	3001	M.David BERTHOU12/07	EUR			250,00
15/01/08	B1	1	5121000	3001	M.David BERTHOU01/08	EUR			200,00
TOTAL COMPTE 03CONSER							1 594,27		700,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							894,27		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
03CRIPS CRIPS CRAES 03CRIPS									
						SOLDE A NOUVEAU	3 239,69		
31/08/08	VT	1		P224		CRIPS CRAES 08/08	EUR 721,31		
15/09/08	VT	1		3385		CRIPS CRAES	EUR 2 870,78		
19/09/08	VT	1		3453		CRIPS CRAES	EUR 995,07		
30/09/08	VT	1		3488		CRIPS CRAES	EUR 326,51		
30/09/08	VT	1		P311		CRIPS CRAES 09/08	EUR 695,83		
						MOUVEMENTS LETTRES	15 360,10		15 360,10
						TOTAL COMPTE 03CRIPS	20 969,60		15 360,10
						SOLDE (centralisateur 4110000)	5 609,50		
03CSME CSME TP 03CSME									
						SOLDE A NOUVEAU	1 176,88		
30/06/08	VT	1		3274		CSME TP	EUR 808,50		
15/09/08	VT	1		3386		CSME TP	EUR 808,50		
30/09/08	VT	1		3506		CSME TP	EUR 20,33		
30/09/08	VT	1		P312		CSME TP	EUR 100,64		
						MOUVEMENTS LETTRES	3 130,67		3 130,67
						TOTAL COMPTE 03CSME	4 868,64		3 130,67
						SOLDE (centralisateur 4110000)	1 737,97		
03DFI D-FI 03DFI									
						SOLDE A NOUVEAU	4 479,19		
30/09/08	VT	1		3517		D-FI09/08	EUR 6 780,69		
30/09/08	VT	1		3518		D-FI09/08	EUR 2 651,53		
						MOUVEMENTS LETTRES	42 416,31		42 416,31
						TOTAL COMPTE 03DFI	51 857,53		42 416,31
						SOLDE (centralisateur 4110000)	9 441,22		
03DHARMA SCI DHARMA 03DHARMA									
15/09/08	VT	1		3447		SCI DHARMA 09/08	EUR 248,77		
						MOUVEMENTS LETTRES	736,74		736,74
						TOTAL COMPTE 03DHARMA	985,51		736,74
						SOLDE (centralisateur 4110000)	248,77		
03DICERO DICERO 03DICERO									
31/01/08	VT	1		3125		DICERO 01/08	EUR 5 202,60		
30/06/08	VT	1		3354		DICERO 06/08	EUR 717,60		
						TOTAL COMPTE 03DICERO	5 920,20		
						SOLDE (centralisateur 4110000)	5 920,20		
03DOURNE SARL JP DOURNEAU 03DOURNE									
						SOLDE A NOUVEAU	696,55		
15/09/08	VT	1		3380		SARL JP DOURNEAU09/08	EUR 845,81		
						MOUVEMENTS LETTRES	3 520,06		3 520,06
						TOTAL COMPTE 03DOURNE	4 368,87		3 520,06
						SOLDE (centralisateur 4110000)	845,81		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

578
✓ 7

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Pièce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
03ECOELE				ECO'ELEC			03ECOELE		
31/12/03	VT	1		P016		ECO'WATER12/03	EUR	101,54	
						SOLDE A NOUVEAU	101,54		
						TOTAL COMPTE 03ECOELE		101,54	
						SOLDE (centralisateur 4110000)		101,54	
03EGPC				EGPC			03EGPC		
31/05/08	VT	1		3241		EGPC0D	EUR	1 772,47	
31/08/08	VT	1		P233		EGPC0D	EUR	411,78	
15/09/08	VT	1		3451		EGPC0D	EUR	538,20	
30/09/08	VT	1		3467		EGPC0D	EUR	1 753,81	
30/09/08	VT	1		3489		EGPC0D	EUR	37,08	
30/09/08	VT	1		P319		EGPC0D	EUR	328,78	
						TOTAL COMPTE 03EGPC		4 842,12	
						SOLDE (centralisateur 4110000)		4 842,12	
03EHC				ELECTRIC HOLDING CAUMA			03EHC		
						SOLDE A NOUVEAU	1 219,92		
15/09/08	VT	1		3391		ELECTRIC HOLDING CAUMA09/	EUR	1 255,80	
30/09/08	VT	1		3476		ELECTRIC HOLDING CAUMA09/	EUR	1 255,80	
						MOUVEMENTS LETTRES		4 090,32	4 090,32
						TOTAL COMPTE 03EHC		6 601,92	4 090,32
						SOLDE (centralisateur 4110000)		2 511,60	
03ESPIGE				L'ESPIGENCE			03ESPIGE		
30/06/07	VT	1		3308		L'ESPIGENCE06/07	EUR	1 051,28	
						SOLDE A NOUVEAU	3 163,60		
27/12/07	VT	1		3045		L'ESPIGENCE 4E ACPTÉ	EUR	1 051,04	
31/03/08	VT	1		3179		L'ESPIGENCE03/08	EUR	1 082,14	
30/06/08	VT	1		3290		L'ESPIGENCE06/08	EUR	1 082,14	
15/09/08	VT	1		3402		L'ESPIGENCE09/08	EUR	1 082,14	
30/09/08	VT	1		3494		L'ESPIGENCE09/08	EUR	41,86	
						MOUVEMENTS LETTRES		4 129,78	4 129,78
						TOTAL COMPTE 03ESPIGE		9 520,38	4 129,78
						SOLDE (centralisateur 4110000)		5 390,60	
03EUROPL				EUROPLASMA			03EUROPL		
						SOLDE A NOUVEAU	2 385,89		
31/07/08	VT	1		3368		EUROPLASMA 07/08	EUR	15 643,68	
30/09/08	VT	1		3519		EUROPLASMA 09/08	EUR	3 306,94	
						MOUVEMENTS LETTRES		32 046,69	32 046,69
						TOTAL COMPTE 03EUROPL		50 997,31	32 046,69
						SOLDE (centralisateur 4110000)		18 950,62	
03FERRY				SCI FERRY			03FERRY		
						SOLDE A NOUVEAU	354,02		
15/09/08	VT	1		3433		SCI FERRY	EUR	368,37	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 444,78	1 444,78

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

DB
✓ 2

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptle	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Suite) 03FERRY SCI FERRY 03FERRY									
TOTAL COMPTE 03FERRY							1 813,16		1 444,78
SOLDE (centralisateur 4110000)							368,37		
03FINFBG FINANCIERE FRANCOIS BG 03FINFBG									
19/09/08	VT	1		3455		FINANCIERE FRANCOIS BG09/	EUR	1 492,61	
19/09/08	VT	1		3458		FINANCIERE FRANCOIS BG09/	EUR	1 119,46	
TOTAL COMPTE 03FINFBG							2 612,07		
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 612,07		
03FINPBG FINANCIERE PIERRE BG 03FINPBG									
19/09/08	VT	1		3456		FINANCIERE PIERRE BG09/08	EUR	1 492,61	
19/09/08	VT	1		3459		FINANCIERE PIERRE BG09/08	EUR	1 119,46	
TOTAL COMPTE 03FINPBG							2 612,07		
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 612,07		
03FINVBG FINANCIERE VINCENT BG 03FINVBG									
19/09/08	VT	1		3457		FINANCIERE VINCENT BG0D	EUR	1 492,61	
19/09/08	VT	1		3460		FINANCIERE VINCENT BG0D	EUR	1 119,46	
TOTAL COMPTE 03FINVBG							2 612,07		
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 612,07		
03FORMAP FORMAPOSTE 03FORMAP									
SOLDE A NOUVEAU							9 284,16		
31/03/08	VT	1		3167		FORMAPOSTE03/08	EUR	995,07	
30/06/08	VT	1		3280		FORMAPOSTE06/08	EUR	7 463,04	
31/08/08	VT	1		P234		FORMAPOSTE08/08	EUR	460,34	
15/09/08	VT	1		3392		FORMAPOSTE09/08	EUR	7 463,04	
15/09/08	VT	1		3407		FORMAPOSTE09/08	EUR	2 742,67	
30/09/08	VT	1		3490		FORMAPOSTE09/08	EUR	930,47	
30/09/08	VT	1		P321		FORMAPOSTE09/08	EUR	604,82	
MOUVEMENTS LETTRES							34 768,98		34 768,98
TOTAL COMPTE 03FORMAP							55 434,43		34 768,98
SOLDE (centralisateur 4110000)							20 665,45		
03GENERA GENERALE DE MENUISERIE 03GENERA									
30/06/08	VT	1		3351		GENERALE DE MENUISERIE 06	EUR	4 341,48	
TOTAL COMPTE 03GENERA							4 341,48		
SOLDE (centralisateur 4110000)							4 341,48		
03GLOBEA SARL GLOBE AUDIO 03GLOBEA									
15/09/08	VT	1		3393		SARL GLOBE AUDIO 09/08	EUR	1 499,78	
MOUVEMENTS LETTRES							4 525,12		4 525,12
TOTAL COMPTE 03GLOBEA							6 024,90		4 525,12
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 499,78		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
03GUICHA GUICHARD LAURENCE 03GUICHA									
						SOLDE A NOUVEAU	770,22		
30/06/08	VT	1		3283		GUICHARD LAURENCE 06/08	EUR 400,66		
15/09/08	VT	1		3395		GUICHARD LAURENCE 09/08	EUR 400,66		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 555,99		1 555,99
						TOTAL COMPTE 03GUICHA	2 357,31		1 555,99
						SOLDE (centralisateur 4110000)	801,32		
03HENRY CHEZ HENRI 03HENRY									
						SOLDE A NOUVEAU	741,52		
30/09/08	VT	1		3481		CHEZ HENRI 09/08	EUR 771,42		
						MOUVEMENTS LETTRES	3 025,88		3 025,88
						TOTAL COMPTE 03HENRY	3 797,30		3 025,88
						SOLDE (centralisateur 4110000)	771,42		
03HERING SCP BONNE HERINGER RAMEAU 03HERING									
15/09/08	VT	1		3440		SCP BONNE HERINGER RAMEAU	EUR 2 363,30		
						MOUVEMENTS LETTRES	8 696,23		8 696,23
						TOTAL COMPTE 03HERING	11 059,53		8 696,23
						SOLDE (centralisateur 4110000)	2 363,30		
03IDEA INSTITUT DERMATO D'AQUITA 03IDEA									
						SOLDE A NOUVEAU	3 606,48		
15/09/08	VT	1		3397		INSTITUT DERMATO D'AQUITA	EUR 4 229,06		
30/09/08	VT	1		3491		INSTITUT DERMATO D'AQUITA	EUR 259,53		
30/09/08	VT	1		3492		INSTITUT DERMATO D'AQUITA	EUR 455,68		
						MOUVEMENTS LETTRES	15 431,55		15 431,55
						TOTAL COMPTE 03IDEA	20 375,82		16 431,55
						SOLDE (centralisateur 4110000)	4 944,27		
03IDEATE GROUPE IDEA TESTS 03IDEATE									
						SOLDE A NOUVEAU	870,69		
30/09/08	VT	1		3396		GROUPE IDEA TESTS 09/08	EUR 908,00		
						MOUVEMENTS LETTRES	3 557,38		3 557,38
						TOTAL COMPTE 03IDEATE	4 465,38		3 557,38
						SOLDE (centralisateur 4110000)	908,00		
03IDETIS IDETIS SARL 03IDETIS									
						SOLDE A NOUVEAU	559,73		
15/09/08	VT	1		3398		IDETIS SARL 09/08	EUR 373,15		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 865,76		1 865,76
						TOTAL COMPTE 03IDETIS	2 238,91		1 865,76
						SOLDE (centralisateur 4110000)	373,15		
03INITIA INITIATIVE DECORATION 03INITIA									
						SOLDE A NOUVEAU	5 784,01		
30/09/08	VT	1		3521		INITIATIVE DECORATION 09/0	EUR 5 130,84		
						MOUVEMENTS LETTRES	43 099,21		43 099,21

Légende : '>>' dans la colonne 'Let' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Sulte) 03INITIA INITIATIVE DECORATION 03INITIA									
TOTAL COMPTE 03INITIA							48 230,05		43 099,21
SOLDE (centralisateur 4110000)							5 130,84		
03IRISSE SCI IRISSE 03IRISSE									
SOLDE A NOUVEAU							142,32 cr		
28/01/08	B1	1	5121000	3071		PERES AIR SUD TRANSIT 01/	EUR		142,32
31/03/08	VT	1		3206		SCI IRISSE03/08	EUR	149,50	
30/06/08	VT	1		3316		SCI IRISSE06/08	EUR	149,50	
15/09/08	VT	1		3427		SCI IRISSE09/08	EUR	149,50	
MOUVEMENTS LETTRES							706,82		706,82
TOTAL COMPTE 03IRISSE							1 155,32		849,14
SOLDE (centralisateur 4110000)							306,18		
03JAC STE CIVILE FINANCIERE JAC 03JAC									
SOLDE A NOUVEAU							277,47		
15/09/08	VT	1		3415		STE CIVILE FINANCIERE JAC	EUR	293,02	
MOUVEMENTS LETTRES							1 140,98		1 140,98
TOTAL COMPTE 03JAC							1 434,00		1 140,98
SOLDE (centralisateur 4110000)							293,02		
03JLM JLM PACK Laurent Jeannaud 03JLM									
SOLDE A NOUVEAU							1 050,14		
31/01/08	VT	1		3118		JLM PACK Laurent Jeannaud	EUR	2 106,32	
31/03/08	VT	1		3176		JLM PACK Laurent Jeannaud	EUR	864,47	
30/06/08	VT	1		3287		JLM PACK Laurent Jeannaud	EUR	864,47	
31/08/08	VT	1		P238		JLM PACK Laurent Jeannaud	EUR	260,13	
15/09/08	VT	1		3399		JLM PACK Laurent Jeannaud	EUR	864,47	
30/09/08	VT	1		P325		JLM PACK Laurent Jeannaud	EUR	260,13	
MOUVEMENTS LETTRES							4 122,26		4 122,26
TOTAL COMPTE 03JLM							9 342,25		4 122,26
SOLDE (centralisateur 4110000)							5 219,99		
03KANTE KANTE 03KANTE									
SOLDE A NOUVEAU							11 362,00		
30/09/08	VT	1		3466		KANTE09/08	EUR	7 176,00	
MOUVEMENTS LETTRES							22 365,20		22 365,20
TOTAL COMPTE 03KANTE							29 541,20		22 365,20
SOLDE (centralisateur 4110000)							7 176,00		
03LABATE SCI LA BATELIERE 03LABATE									
31/05/08	VT	1		3249		SCI LA BATELIERE05/08	EUR	1 243,84	
TOTAL COMPTE 03LABATE							1 243,84		
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 243,84		
03LABESQ TRANSPORTS LABESQUE 03LABESQ									
SOLDE A NOUVEAU							1 042,92		
15/09/08	VT	1		3400		TRANSPORTS LABESQUE 09/08	EUR	550,73	

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Pièce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Suite) 03LABESQ TRANSPORTS LABESQUE 03LABESQ									
30/09/08	VT	1		3472		TRANSPORTS LABESQUE 09/08	EUR	310,86	
30/09/08	VT	1		P327		TRANSPORTS LABESQUE 09/08	EUR	100,64	
						MOUVEMENTS LETTRES		3 053,11	3 053,11
						TOTAL COMPTE 03LABESQ		4 024,44	3 053,11
						SOLDE (centralisateur 4110000)		971,33	
03LABROU LABROUSSE 03LABROU									
30/09/08	VT	1		3523		LABROUSSE09/08	EUR	639,86	
						MOUVEMENTS LETTRES		6 127,11	6 127,11
						TOTAL COMPTE 03LABROU		6 766,97	6 127,11
						SOLDE (centralisateur 4110000)		639,86	
03LEFRAN SCI LEFRANCOIS 03LEFRAN									
						SOLDE A NOUVEAU		354,02	
15/09/08	VT	1		3435		SCI LEFRANCOIS	EUR	388,37	
19/09/08	VT	1		3454		SCI LEFRANCOIS	EUR	1 148,16	
30/09/08	VT	1		3482		SCI LEFRANCOIS	EUR	1 267,76	
						MOUVEMENTS LETTRES		2 676,66	2 676,66
						TOTAL COMPTE 03LEFRAN		5 460,95	2 676,66
						SOLDE (centralisateur 4110000)		2 784,29	
03LEON SCI LEON 03LEON									
						SOLDE A NOUVEAU		242,55 cr	
28/01/08	B1	1	5121000	3072		SCI LEON01/08	EUR		242,55
31/03/08	VT	1		3207		SCI LEON03/08	EUR	253,55	
30/06/08	VT	1		3317		SCI LEON06/08	EUR	253,55	
15/09/08	VT	1		3428		SCI LEON09/08	EUR	253,55	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 203,42	1 203,42
						TOTAL COMPTE 03LEON		1 964,07	1 445,97
						SOLDE (centralisateur 4110000)		518,10	
03LIXOL SARL LIXOL 03LIXOL									
30/09/08	VT	1		3507		SARL LIXOL09/08	EUR	86,11	
						MOUVEMENTS LETTRES		6 113,82	6 113,82
						TOTAL COMPTE 03LIXOL		6 199,93	6 113,82
						SOLDE (centralisateur 4110000)		86,11	
03LMSCF STE CIVILE FINANCIERE LM 03LMSCF									
						SOLDE A NOUVEAU		708,03	
15/09/08	VT	1		3416		STE CIVILE FINANCIERE LM	EUR	454,48	
						MOUVEMENTS LETTRES		2 621,63	2 621,63
						TOTAL COMPTE 03LMSCF		3 076,11	2 621,63
						SOLDE (centralisateur 4110000)		454,48	
03LMSCI SCI LM 03LMSCI									
15/09/08	VT	1		3436		STE CIVILE IMMOBILIERE	EUR	287,04	
						MOUVEMENTS LETTRES		277,47	277,47

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Let	Crédit
(Suite)									
03LMSCI			SCI LM				03LMSCI		
TOTAL COMPTE 03LMSCI							584,51		277,47
SOLDE (centralisateur 4110000)							287,04		
03LORREY			LORREYTE EURL				03LORREY		
15/09/08	VT	1		3394		LORREYTE EURL 09/08	746,30		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 990,14		1 990,14
TOTAL COMPTE 03LORREY							2 736,44		1 990,14
SOLDE (centralisateur 4110000)							746,30		
03LOYER			PHARMACIE LOYER				03LOYER		
30/06/08	VT	1		3358		PHARMACIE LOYER0D	4 850,98		
TOTAL COMPTE 03LOYER							4 850,98		
SOLDE (centralisateur 4110000)							4 850,98		
03LSG			LSG DR ROYER				03LSG		
SOLDE A NOUVEAU							891,08		
15/09/08	VT	1		3439		LSG DR ROYER 09/08	574,08		
30/09/08	VT	1		P336		LSG DR ROYER 09/08	169,35		
						MOUVEMENTS LETTRES	3 293,07		3 293,07
TOTAL COMPTE 03LSG							4 036,50		3 293,07
SOLDE (centralisateur 4110000)							743,43		
03MAE1			SCF MAE1				03MAE1		
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		
31/03/08	VT	1		3196		SCF MAE103/08	418,60		
03/06/08	VT	1		3306		SCF MAE106/08	418,60		
15/09/08	VT	1		3417		SCF MAE109/08	418,60		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 588,28		1 588,28
TOTAL COMPTE 03MAE1							2 844,08		1 588,28
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03MAE2			SCF MAE2				03MAE2		
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		
31/03/08	VT	1		3197		SCF MAE2 03/08	418,60		
30/06/08	VT	1		3307		SCF MAE2 06/08	418,60		
15/09/08	VT	1		3418		SCF MAE2 09/08	418,60		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 971,00		1 971,00
TOTAL COMPTE 03MAE2							3 226,80		1 971,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03MAE3			SCF MAE3				03MAE3		
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		
31/03/08	VT	1		3198		SCF MAE303/08	418,60		
30/06/08	VT	1		3308		SCF MAE306/08	418,60		
15/09/08	VT	1		3419		SCF MAE309/08	418,60		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 971,00		1 971,00

Légende : '>>' dans la colonne 'Let' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Suite)									
03MAE3				SCF MAE3				03MAE3	
TOTAL COMPTE 03MAE3							3 226,80		1 971,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03MBE1				SCF MBE1				03MBE1	
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		
31/03/08	VT	1		3199		MBE1	EUR	418,60	
30/06/08	VT	1		3309		SCF MBE106/08	EUR	418,60	
15/09/08	VT	1		3420		SCF MBE109/08	EUR	418,60	
MOUVEMENTS LETTRES								1 971,00	1 971,00
TOTAL COMPTE 03MBE1							3 226,80		1 971,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03MBE2				SCF MBE2				03MBE2	
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		
31/03/08	VT	1		3200		SCF MBE203/08	EUR	418,60	
30/06/08	VT	1		3310		SCF MBE206/08	EUR	418,60	
15/09/08	VT	1		3421		SCF MBE209/08	EUR	418,60	
MOUVEMENTS LETTRES								1 971,00	1 971,00
TOTAL COMPTE 03MBE2							3 226,80		1 971,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03MBE3				SCF MBE3				03MBE3	
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		
31/03/08	VT	1		3201		SCF MBE303/08	EUR	418,60	
30/06/08	VT	1		3311		SCF MBE306/08	EUR	418,60	
15/09/08	VT	1		3422		SCF MBE309/08	EUR	418,60	
MOUVEMENTS LETTRES								1 971,00	1 971,00
TOTAL COMPTE 03MBE3							3 226,80		1 971,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03MICHEL				MICHELOT SA				03MICHEL	
SOLDE A NOUVEAU							5 262,40		
30/09/08	VT	1		3468		MICHELOT SA 09/08	EUR	5 740,80	
30/09/08	VT	1		3527		MICHELOT SA 09/08	EUR	436,54	
MOUVEMENTS LETTRES								5 262,40	5 262,40
TOTAL COMPTE 03MICHEL							11 439,74		5 262,40
SOLDE (centralisateur 4110000)							6 177,34		
03MICROM				MICROMER				03MICROM	
SOLDE A NOUVEAU							1 121,94		
15/09/08	VT	1		3406		MICROMER	EUR	1 455,29	
MOUVEMENTS LETTRES								5 154,46	5 154,46
TOTAL COMPTE 03MICROM							6 609,75		5 154,46
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 455,29		
03MOBILE				MOBILE'S REPUBLIC				03MOBILE	
19/09/08	VT	1		3463		MOBILE'S REPUBLIC09/08	EUR	3 482,75	

Légende : '>>' dans la colonne 'Lett' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Sulte) 03MOBILE MOBILE'S REPUBLIC 03MOBILE									
TOTAL COMPTE 03MOBILE							3 482,75		
SOLDE (centralisateur 4110000)							3 482,75		
03MODER MODERN COIFF 03MODER									
31/03/08	VT	1		3224		MODERN COIFF 03/08	EUR	715,21	
31/05/08	VT	1		P163		MODERN COIFF 05/08	EUR	100,64	
30/06/08	VT	1		3334		MODERN COIFF 06/08	EUR	715,21	
31/08/08	VT	1		P255		MODERN COIFF 08/08	EUR	100,64	
15/09/08	VT	1		3445		MODERN COIFF 09/08	EUR	715,21	
30/09/08	VT	1		3495		MODERN COIFF 09/08	EUR	55,02	
30/09/08	VT	1		P342		MODERN COIFF 09/08	EUR	172,58	
MOUVEMENTS LETTRES							1 664,78		1 664,78
TOTAL COMPTE 03MODER							4 239,29		1 664,78
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 574,51		
03MOGA MME MOGA VIVIANE 03MOGA									
30/09/08	VT	1		3477		MME MOGA VIVIANE 09/08	EUR	538,20	
TOTAL COMPTE 03MOGA							538,20		
SOLDE (centralisateur 4110000)							538,20		
03MOURY SCI ALBERT MOURY 03MOURY									
SOLDE A NOUVEAU							388,08		
15/09/08	VT	1		3438		SCI ALBERT MOURY09/08	EUR	503,76	
MOUVEMENTS LETTRES							2 903,13		2 903,13
TOTAL COMPTE 03MOURY							3 406,89		2 903,13
SOLDE (centralisateur 4110000)							503,76		
03MPE1 SCF MPE1 03MPE1									
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		
31/03/08	VT	1		3202		SCF MPE1 03/08	EUR	418,60	
30/06/08	VT	1		3312		SCF MPE1 06/08	EUR	418,60	
15/09/08	VT	1		3423		SCF MPE1 09/08	EUR	418,60	
MOUVEMENTS LETTRES							1 971,00		1 971,00
TOTAL COMPTE 03MPE1							3 226,80		1 971,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03MPE2 SCF MPE2 03MPE2									
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		
31/03/08	VT	1		3203		SCF MPE203/08	EUR	418,60	
30/06/08	VT	1		3313		SCF MPE206/08	EUR	418,60	
15/09/08	VT	1		3424		SCF MPE209/08	EUR	418,60	
MOUVEMENTS LETTRES							1 971,00		1 971,00
TOTAL COMPTE 03MPE2							3 226,80		1 971,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03MPE3 SCF MPE3 03MPE3									
SOLDE A NOUVEAU							397,07 cr		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptle	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Sulte) 03MPE3 SCF MPE3 03MPE3									
31/03/08	VT	1		3204		SCF MPE303/08	EUR	418,60	
30/06/08	VT	1		3314		SCF MPE306/08	EUR	418,60	
15/09/08	VT	1		3425		SCF MPE309/08	EUR	418,60	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 971,00	1 971,00
TOTAL COMPTE 03MPE3							3 226,80		1 971,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 255,80		
03NACARA NACARA IMPRESSIONS 03NACARA									
						SOLDE A NOUVEAU	8 935,29		
31/03/08	VT	1		3184		NACARA IMPRESSIONS 03/08	EUR	3 233,98	
31/03/08	VT	1		3185		NACARA IMPRESSIONS 03/08	EUR	1 243,84	
30/06/08	VT	1		3295		NACARA IMPRESSIONS 06/08	EUR	3 233,98	
31/08/08	VT	1		P257		NACARA IMPRESSIONS 08/08	EUR	1 318,71	
19/09/08	VT	1		3461		NACARA IMPRESSIONS 09/08	EUR	3 233,98	
30/09/08	VT	1		3528		NACARA IMPRESSIONS 09/08	EUR	2 026,02	
30/09/08	VT	1		3529		NACARA IMPRESSIONS 09/08	EUR	1 052,48	
30/09/08	VT	1		P344		NACARA IMPRESSIONS 09/08	EUR	1 136,68	
						MOUVEMENTS LETTRES		14 404,18	14 404,18
TOTAL COMPTE 03NACARA							30 883,85		14 404,18
SOLDE (centralisateur 4110000)							16 479,67		
03NGUYEN Dr NGUYEN DUC THANG 03NGUYEN									
03/10/05	B1	1	5121000	VIRT		Dr NGUYEN DUC THANG 10/05	EUR		603,98
02/01/06	B1	1	5121000	VRT		Dr NGUYEN DUC THANG 01/06	EUR		603,98
31/03/06	B1	1	5121000	VRT		Dr NGUYEN DUC THANG 03/06	EUR		603,98
31/03/07	VT	1		3183		Dr NGUYEN DUC THANG 03/07	EUR	664,98	
30/06/07	VT	1		3321		Dr NGUYEN DUC THANG 06/07	EUR	664,98	
15/09/07	VT	1		3408		Dr NGUYEN DUC THANG 09/07	EUR	664,98	
						SOLDE A NOUVEAU	1 081,19		
27/12/07	VT	1		3051		Dr NGUYEN DUC THANG 4E AC	EUR	664,98	
03/01/08	B1	1	5121000	VRT		Dr NGUYEN DUC THANG 01/08	EUR		639,86
31/03/08	VT	1		3186		Dr NGUYEN DUC THANG 03/08	EUR	711,48	
01/04/08	B1	1	5121000	VRT		Dr NGUYEN DUC THANG 04/08	EUR		639,86
30/06/08	B1	1	5121000	VRT		Dr NGUYEN DUC THANG 06/08	EUR		639,86
30/06/08	VT	1		3296		Dr NGUYEN DUC THANG 06/08	EUR	711,48	
31/08/08	VT	1		P199		Dr NGUYEN DUC THANG 08/08	EUR	86,11	
15/09/08	VT	1		3408		Dr NGUYEN DUC THANG 09/08	EUR	711,48	
30/09/08	VT	1		P286		Dr NGUYEN DUC THANG 09/08	EUR	86,11	
						MOUVEMENTS LETTRES		2 918,23	2 918,23
TOTAL COMPTE 03NGUYEN							7 884,81		6 649,75
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 235,06		
03NOURES SARL NOURES 03NOURES									
30/09/08	VT	1		3391		SARL NOURES09/06 AVOIR	EUR		248,77
						SOLDE A NOUVEAU	4 129,07		
15/09/08	VT	1		3409		SARL NOURES09/08	EUR	2 270,01	
						MOUVEMENTS LETTRES		10 914,22	10 914,22
TOTAL COMPTE 03NOURES							13 184,23		11 162,99
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 021,24		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptle	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
03NOVALA NOVALASE 03NOVALA									
30/06/08	VT	1		3345		NOVALASE 06/08 EUR	6 452,42		
TOTAL COMPTE 03NOVALA							6 452,42		
SOLDE (centralisateur 4110000)							6 452,42		
03OLIVES pierre OLIVES 03OLIVES									
SOLDE A NOUVEAU 793,43									
15/09/08	VT	1		3410		pierre OLIVES09/08 EUR	647,04		
30/09/08	VT	1		P293		pierre OLIVES09/08 EUR	73,20		
MOUVEMENTS LETTRES							3 346,06		3 346,06
TOTAL COMPTE 03OLIVES							4 066,30		3 346,06
SOLDE (centralisateur 4110000)							720,24		
03OYAT HOTEL L'OYAT 03OYAT									
SOLDE A NOUVEAU 2 176,72									
19/09/08	VT	1		3462		HOTEL L'OYAT 09/08 EUR	6 724,20		
30/09/08	VT	1		3524		HOTEL L'OYAT 09/08 EUR	248,77		
MOUVEMENTS LETTRES							5 925,27		5 925,27
TOTAL COMPTE 03OYAT							12 898,24		5 925,27
SOLDE (centralisateur 4110000)							6 972,97		
03PACE Jean-Pierre PACE 03PACE									
SOLDE A NOUVEAU 1 001,29									
30/06/08	VT	1		3299		Jean-Pierre PACE06/08 EUR	1 072,19		
15/09/08	VT	1		3411		Jean-Pierre PACE09/08 EUR	1 072,19		
MOUVEMENTS LETTRES							3 074,77		3 074,77
TOTAL COMPTE 03PACE							5 219,15		3 074,77
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 144,38		
03PASSIO LA PASSION DES TERROIRS 03PASSIO									
31/07/08	VT	1		3363		LA PASSION DES TERROIRS 0 EUR	8 970,00		
30/09/08	VT	1		3525		LA PASSION DES TERROIRS 0 EUR	818,06		
30/09/08	VT	1		3526		LA PASSION DES TERROIRS 0 EUR	731,05		
MOUVEMENTS LETTRES							13 508,82		13 508,82
TOTAL COMPTE 03PASSIO							24 028,83		13 508,82
SOLDE (centralisateur 4110000)							10 520,01		
03PEGASE HOLDING PEGASE 03PEGASE									
27/12/07	VT	1		3099		HOLDING PEGASE 2E ACPTÉ J EUR	995,07		
31/03/08	VT	1		3227		HOLDING PEGASE03/08 EUR	325,26		
30/06/08	VT	1		3337		HOLDING PEGASE06/08 EUR	325,26		
15/09/08	VT	1		3448		HOLDING PEGASE09/08 EUR	521,17		
TOTAL COMPTE 03PEGASE							2 166,76		
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 166,76		
03PEROLO PEROLO 03PEROLO									
SOLDE A NOUVEAU 6 329,85									
15/09/08	VT	1		3412		PEROLO EUR	5 541,31		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

518
✓ 9

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Suite)	03PEROLO		PEROLO						03PEROLO
30/09/08	VT	1		3496		PEROLO	EUR	174,82	
30/09/08	VT	1		3497		PEROLO	EUR	718,80	
						MOUVEMENTS LETTRES		21 742,32	21 742,32
						TOTAL COMPTE 03PEROLO		28 177,05	21 742,32
						SOLDE (centralisateur 4110000)		6 434,73	

	03PEUGUE		SCI LE PEUGUE						03PEUGUE
18/07/06	B1	1	5121000			SCI LE PEUGUE07/06	EUR		67,60
						SOLDE A NOUVEAU		288,42	
15/09/08	VT	1		3434		SCI LE PEUGUE	EUR	368,37	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 444,78	1 444,78
						TOTAL COMPTE 03PEUGUE		1 813,15	1 512,38
						SOLDE (centralisateur 4110000)		300,77	

	03PLANTE		SCI DU PLANTEY						03PLANTE
						SOLDE A NOUVEAU		354,02	
15/09/08	VT	1		3431		SCI DU PLANTEY	EUR	368,37	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 444,78	1 444,78
						TOTAL COMPTE 03PLANTE		1 813,15	1 444,78
						SOLDE (centralisateur 4110000)		368,37	

	03POUSSI		LES POUSSINS Ass*CrèchePa						03POUSSI
30/06/08	VT	1		3293		LES POUSSINS Ass*CrèchePa	EUR	839,59	
15/09/08	VT	1		3405		LES POUSSINS Ass*CrèchePa	EUR	839,59	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 648,09	1 648,09
						TOTAL COMPTE 03POUSSI		3 327,27	1 648,09
						SOLDE (centralisateur 4110000)		1 679,18	

	03PREVOS		Frédéric PREVOST						03PREVOS
30/06/08	VT	1		3270		Frédéric PREVOST06/06	EUR	490,38	
						SOLDE A NOUVEAU		1 530,88	
31/03/08	VT	1		3191		Frédéric PREVOST03/08	EUR	526,24	
30/06/08	VT	1		3301		Frédéric PREVOST06/08	EUR	526,24	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 566,76	1 566,76
						TOTAL COMPTE 03PREVOS		3 109,60	1 566,76
						SOLDE (centralisateur 4110000)		1 542,84	

	03PRODEV		SARL PRODEVE						03PRODEV
30/06/08	VT	1		3347		SARL PRODEVE 06/08	EUR	4 760,08	
						TOTAL COMPTE 03PRODEV		4 760,08	
						SOLDE (centralisateur 4110000)		4 760,08	

	03PROVOS		PROVOST N DECO BOURGEON						03PROVOS
31/03/08	VT	1		3228		BOURGEON ALAIN PROVOST N	EUR	3 918,10	
31/05/08	VT	1		P170		PROVOST N DECO BOURGEON05	EUR	502,68	
30/06/08	VT	1		3338		BOURGEON ALAIN PROVOST N	EUR	3 918,10	
31/08/08	VT	1		P262		PROVOST N DECO BOURGEON08	EUR	360,24	

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Suite) 03PROVOS PROVOST N DECO BOURGEON 03PROVOS									
15/09/08	VT	1		3449		PROVOST N DECO BOURGEON09	EUR	3 787,40	
30/09/08	VT	1		3498		PROVOST N DECO BOURGEON09	EUR	684,98	
30/09/08	VT	1		P350		PROVOST N DECO BOURGEON09	EUR	380,24	
						MOUVEMENTS LETTRES		420,87	420,87
TOTAL COMPTE 03PROVOS							13 912,61		420,87
SOLDE (centralisateur 4110000)							13 491,74		
03RACINE SCI RACINE 03RACINE									
						SOLDE A NOUVEAU	708,04		
27/12/07	VT	1		3081		SCI RACINE 4E ACPTÉ	EUR	354,02	
15/09/08	VT	1		3437		SCI RACINE	EUR	368,37	
						MOUVEMENTS LETTRES		1 440,00	1 440,00
TOTAL COMPTE 03RACINE							2 162,39		1 440,00
SOLDE (centralisateur 4110000)							722,39		
03RASOIR RASOIR SERVICE DISTRIBUTI 03RASOIR									
						SOLDE A NOUVEAU	765,44		
30/09/08	VT	1		3479		RASOIR SERVICE DISTRIBUTI	EUR	789,36	
						MOUVEMENTS LETTRES		765,44	765,44
TOTAL COMPTE 03RASOIR							1 554,80		765,44
SOLDE (centralisateur 4110000)							789,36		
03RIVIER RIVIERE DE FLEURENNE 03RIVIER									
30/09/08	VT	1		3480		RIVIERE DE FLEURENNE	EUR	400,66	
TOTAL COMPTE 03RIVIER							400,66		
SOLDE (centralisateur 4110000)							400,66		
03RONDPO ROND-POINT 03RONDPO									
30/06/08	VT	1		3352		ROND-POINT 08/08	EUR	1 913,60	
TOTAL COMPTE 03RONDPO							1 913,60		
SOLDE (centralisateur 4110000)							1 913,60		
03ROVIMA ROVIMA 03ROVIMA									
						SOLDE A NOUVEAU	6 902,12		
30/09/08	VT	1		3469		ROVIMA 09/08	EUR	1 435,20	
30/09/08	VT	1		3499		ROVIMA 09/08	EUR	655,41	
						MOUVEMENTS LETTRES		14 078,12	14 078,12
TOTAL COMPTE 03ROVIMA							16 168,73		14 078,12
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 090,61		
03RSC RASOIR SERCICE CAUMARTIN 03RSC									
30/09/08	VT	1		3478		RASOIR SERCICE CAUMARTIN	EUR	789,36	
TOTAL COMPTE 03RSC							789,36		
SOLDE (centralisateur 4110000)							789,36		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

✓ 313

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptle	LA	Pièce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
03SANI SANI PLOMBI 03SANI									
30/09/08	VT	1		P363		SANI PLOMBI 09/08 MOUVEMENTS LETTRES	EUR 33,55 1 728,93		1 728,93
TOTAL COMPTE 03SANI							1 762,48		1 728,93
SOLDE (centralisateur 4110000)							33,55		
03SANIP SANI-PLOMBI 03SANIP									
30/09/08	VT	1		3500		SANI-PLOMBI09/08 MOUVEMENTS LETTRES	EUR 55,02 584,60		584,60
TOTAL COMPTE 03SANIP							639,62		584,60
SOLDE (centralisateur 4110000)							55,02		
03SAREF SAREF 03SAREF									
15/09/08	VT	1		3413		SAREF 09/08 MOUVEMENTS LETTRES	EUR 2 332,20 12 937,13		12 937,13
TOTAL COMPTE 03SAREF							15 269,33		12 937,13
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 332,20		
03SAVIKO SAVIKO 03SAVIKO									
31/03/08	VT	1		3229		SAVIKO 03/08	EUR	1 430,42	
31/03/08	VT	1		3230		SAVIKO 03/08	EUR	715,21	
30/06/08	VT	1		3339		SAVIKO 06/08	EUR	715,21	
15/09/08	VT	1		3450		SAVIKO	EUR	715,21	
30/09/08	VT	1		3501		SAVIKO 09/08	EUR	69,37	
MOUVEMENTS LETTRES							1 430,42		1 430,42
TOTAL COMPTE 03SAVIKO							5 075,84		1 430,42
SOLDE (centralisateur 4110000)							3 645,42		
03SEB "SEB" STE ELECTRO BOBINAG 03SEB									
SOLDE A NOUVEAU							2 200,64		
30/06/08	VT	1		3330		"SEB" STE ELECTRO BOBINAG	EUR	1 100,32	
15/09/08	VT	1		3441		"SEB" STE ELECTRO BOBINAG	EUR	1 100,32	
30/09/08	VT	1		3485		"SEB" STE ELECTRO BOBINAG	EUR	717,60	
MOUVEMENTS LETTRES							4 401,28		4 401,28
TOTAL COMPTE 03SEB							7 319,52		4 401,28
SOLDE (centralisateur 4110000)							2 918,24		
03SEEA SEEA 03SEEA									
30/06/08	VT	1		3349		SEEA06/08	EUR	4 341,48	
TOTAL COMPTE 03SEEA							4 341,48		
SOLDE (centralisateur 4110000)							4 341,48		
03SGI STE GENERALE IMMOBILIERE 03SGI									
02/01/06	B1	1	5121000			GREFFE STE GENERALE IMMOBILIERE	EUR		13,67
SOLDE A NOUVEAU							13,67 cr		
TOTAL COMPTE 03SGI									13,67
SOLDE (centralisateur 4190000)									13,67

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cpte	LA	Pièce	Libellé	Débit	Let	Crédit
03SOBAT SOBAT/DA CUNHA FERNANDES 03SOBAT									
30/09/08	VT	1		3473		SOBAT/DA CUNHA FERNANDES0	EUR	1 315,60	
TOTAL COMPTE 03SOBAT								1 315,60	
SOLDE (centralisateur 4110000)								1 315,60	
03SODAL SAS SODAL 03SODAL									
SOLDE A NOUVEAU 6 214,02									
30/09/08	VT	1		3502		SAS SODAL09/08	EUR	116,01	
MOUVEMENTS LETTRES								6 214,02	6 214,02
TOTAL COMPTE 03SODAL								6 330,03	6 214,02
SOLDE (centralisateur 4110000)								116,01	
03SOFILE SOFILE 03SOFILE									
31/03/08	VT	1		3231		SOFILE03/08	EUR	5 410,70	
TOTAL COMPTE 03SOFILE								5 410,70	
SOLDE (centralisateur 4110000)								5 410,70	
03SOPROG SOPROGIM 03SOPROG									
SOLDE A NOUVEAU 11 524,22									
31/03/08	VT	1		3222		SOPROGIM	EUR	2 070,99	
30/06/08	VT	1		3332		SOPROGIM	EUR	2 070,99	
15/09/08	VT	1		3443		SOPROGIM	EUR	2 070,99	
MOUVEMENTS LETTRES								20 583,59	20 583,59
TOTAL COMPTE 03SOPROG								26 796,66	20 583,59
SOLDE (centralisateur 4110000)								6 212,97	
03SORABO SORABOX 03SORABO									
SOLDE A NOUVEAU 1 629,44									
29/02/08	VT	1		3130		SORABOX	EUR	1 094,58	
31/03/08	VT	1		3221		SORABOX	EUR	634,36	
30/06/08	VT	1		3331		SORABOX	EUR	634,36	
31/08/08	VT	1		P269		SORABOX	EUR	169,35	
15/09/08	VT	1		3442		SORABOX	EUR	634,36	
30/09/08	VT	1		3503		SORABOX	EUR	221,26	
30/09/08	VT	1		P357		SORABOX	EUR	202,84	
MOUVEMENTS LETTRES								3 832,32	3 832,32
TOTAL COMPTE 03SORABO								7 423,43	3 832,32
SOLDE (centralisateur 4110000)								3 591,11	
03STADE SCI DU STADE 03STADE									
SOLDE A NOUVEAU 354,02									
15/09/08	VT	1		3432		SCI DU STADE	EUR	368,37	
MOUVEMENTS LETTRES								1 444,78	1 444,78
TOTAL COMPTE 03STADE								1 813,15	1 444,78
SOLDE (centralisateur 4110000)								368,37	
03SUNELI SUNELIA 03SUNELI									
30/09/08	VT	1		3520		SUNELIA09/08	EUR	681,72	

Légende : '>>' dans la colonne 'Let' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Plèce	Libellé	Débit	Lot	Crédit
(Sulte) 03SUNELI SUNELIA 03SUNELI									
						MOUVEMENTS LETTRES	15 548,00		15 548,00
						TOTAL COMPTE 03SUNELI	16 229,72		16 548,00
						SOLDE (centralisateur 4110000)	681,72		
03TBA TBA 03TBA									
30/06/08	VT	1		3350		TBA06/08	4 341,48		
						MOUVEMENTS LETTRES	1 196,00		1 196,00
						TOTAL COMPTE 03TBA	5 537,48		1 196,00
						SOLDE (centralisateur 4110000)	4 341,48		
03TCA TCA Association 03TCA									
19/09/08	VT	1		3452		TCA Association0D	373,15		
30/09/08	VT	1		3475		TCA Association0D	4 042,48		
30/09/08	VT	1		3504		TCA Association0D	99,27		
						MOUVEMENTS LETTRES	3 767,40		3 767,40
						TOTAL COMPTE 03TCA	8 282,30		3 767,40
						SOLDE (centralisateur 4110000)	4 514,90		
03TECI TECI 03TECI									
						SOLDE A NOUVEAU	7 259,63		
30/09/08	VT	1		3470		TECI	3 588,00		
30/09/08	VT	1		3530		TECI	545,38		
						MOUVEMENTS LETTRES	21 168,46		21 168,46
						TOTAL COMPTE 03TECI	25 301,84		21 168,46
						SOLDE (centralisateur 4110000)	4 133,38		
03TED T.E.D. SERVITED 03TED									
						SOLDE A NOUVEAU	4 066,40		
31/07/08	VT	1		3367		T.E.D. SERVITED 07/08	9 568,00		
30/09/08	VT	1		3471		T.E.D. SERVITED 09/08	4 186,00		
30/09/08	VT	1		3531		T.E.D. SERVITED 09/08	3 116,78		
						MOUVEMENTS LETTRES	8 132,80		8 132,80
						TOTAL COMPTE 03TED	25 003,68		8 132,80
						SOLDE (centralisateur 4110000)	16 870,78		
03TENNIS TENNIS D'AQUITAINE 03TENNIS									
30/09/08	VT	1		3505		TENNIS D'AQUITAINE 09/08	169,83		
						MOUVEMENTS LETTRES	6 578,00		6 578,00
						TOTAL COMPTE 03TENNIS	6 747,83		6 578,00
						SOLDE (centralisateur 4110000)	169,83		
03TYCAT SCI TYCAT 03TYCAT									
						SOLDE A NOUVEAU	143,52 cr		
28/01/08	B1	1	5121000	3073		SCI TYCAT01/08			143,52
31/03/08	VT	1		3208		SCI TYCAT03/08	149,50		
30/06/08	VT	1		3318		SCI TYCAT06/08	149,50		
15/09/08	VT	1		3429		SCI TYCAT09/08	149,50		

Légende : '>>' dans la colonne 'Lot' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

Grand livre (Extrait) - Clients

Au 30 Septembre 2008

Présentation en Euros

Date	Jal	Fol	Cptie	LA	Plèce	Libellé	Débit	Let	Crédit
(Suite) 03TYCAT SCI TYCAT 03TYCAT									
						MOUVEMENTS LETTRES	574,08		574,08
						TOTAL COMPTE 03TYCAT	1 022,58		717,60
						SOLDE (centralisateur 4110000)	304,98		
03URCIDF URCIDFA 03URCIDF									
						SOLDE A NOUVEAU	144,42		
30/09/08	VT	1		P298		URCIDFA09/08	EUR	64,23	
						MOUVEMENTS LETTRES	337,11		337,11
						TOTAL COMPTE 03URCIDF	401,34		337,11
						SOLDE (centralisateur 4110000)	64,23		
03VANEPR VANE ' PRESSING 03VANEPR									
15/09/07	VT	1		3447		VANE ' PRESSING 09/07	EUR	808,50	
						SOLDE A NOUVEAU	1 188,08		
27/12/07	VT	1		3047		VANE ' PRESSING 1 2 ACPTE	EUR	435,34	
01/01/08	VT	1		P085		VANE ' PRESSING 01/08	EUR	98,13	
31/03/08	VT	1		3181		VANE ' PRESSING 03/08	EUR	217,67	
30/06/08	VT	1		3292		VANE ' PRESSING 06/08	EUR	217,67	
15/09/08	VT	1		3404		VANE ' PRESSING 09/08	EUR	223,89	
30/09/08	VT	1		P365		VANE ' PRESSING 09/08	EUR	151,41	
						MOUVEMENTS LETTRES	928,39		928,39
						TOTAL COMPTE 03VANEPR	3 081,00		928,39
						SOLDE (centralisateur 4110000)	2 152,61		
03VERWA VERWAERDE Julie 03VERWA									
						SOLDE A NOUVEAU	370,76		
15/09/08	VT	1		3444		VERWAERDE Julie09/08	EUR	386,31	
						MOUVEMENTS LETTRES	1 514,14		1 514,14
						TOTAL COMPTE 03VERWA	1 900,46		1 514,14
						SOLDE (centralisateur 4110000)	386,31		
0SOGEPAI NE PAS UTILISER/SOGEP A 0SOGEPAI									
31/12/98	00	25		35		SOGEP A INVESTISSE31/12/98	FRF	422,86	
31/03/99	00	25		79		2192/SOGEP A INVES31/03/99	FRF	422,86	
30/06/99	00	25		55		2302/SOGEP A INVES30/06/99	FRF	422,86	
30/09/99	00	25		40		3012/SOGEP A INVES30/09/99	FRF	422,86	
31/12/99	VE	2		44		3021/SOGEP A INVESTISSEME	FRF	441,25	
30/09/00	VT	1		3152		SOGEP A INVESTISSEMENT 09/	FRF	437,59	
						SOLDE A NOUVEAU	2 570,28		
						TOTAL COMPTE 0SOGEPAI	2 570,28		
						SOLDE (centralisateur 4110000)	2 570,28		
TOTAL AUXILIAIRES CLIENTS							1 414 680,68		938 958,34
TOTAL DES SOLDES							476 739,82		17,68
SOLDE							476 722,24		

Légende : '>>' dans la colonne 'Let' signale un mouvement lettré avec d'autres mouvements hors période, '<' marque un prix moyen calculé sur l'exercice

ANNEXE 3 B

CREANCES PAIE LE TOURNE AU 30/09/2008

Date	N° fact	Nom du client	Montant fact	N° cpte
30/09/2008	P303	Aquitaine Couvertures Lev	100,64	03ACL
		TOTAL Aquitaine Couvertures lev	100,64	
30/09/2008	P302	A3 ADHESIF	226,76	03ADHESI
		TOTAL A3 ADHESIF	226,76	
01/01/2008	P086	BEL AIR PROVENCE	102,80	03BELAIR
		TOTAL BEL AIR PROVENCE	102,80	
01/01/2008	P020	LE BOUDOIR	57,05	03BOUDOIR
31/05/2008	P112	LE BOUDOIR	187,05	03BOUDOIR
		TOTAL LE BOUDOIR	244,10	
31/08/2008	P218	BOUET ETIENNE (DENTISTE)	100,64	03BOUET
30/09/2008	P305	BOUET ETIENNE (DENTISTE)	100,64	03BOUET
		TOTAL BOUET ETIENNE (DENTISTE)	201,28	
31/08/2008	P241	LABO BOIN LATOURNERIE	321,01	03BOUIN
30/09/2008	P328	LABO BOIN LATOURNERIE	392,29	03BOUIN
		TOTAL LABO BOIN LATOURNERIE	713,30	
31/08/2008	P203	LES FILMS DE LA CAPUCINE	29,30	03CAPUCI
30/09/2008	P290	LES FILMS DE LA CAPUCINE	29,30	03CAPUCI
		TOTAL LES FILMS DE LA CAPUCINE	58,60	
31/08/2008	P221	CENTAURE AQUITAINE	418,72	03CENTAU
30/09/2008	P308	CENTAURE AQUITAINE	466,44	03CENTAU
		TOTAL CENTAURE AQUITAINE	885,16	
31/08/2008	P224	CRIPS CRAES	721,31	03CRIPS
30/09/2008	P311	CRIPS CRAES	695,83	03CRIPS
		TOTAL CRIPS CRAES	1 417,14	
30/09/2008	P312	CSME TP	100,64	03CSME
		TOTAL CSME TP	100,64	
31/12/2003	P016	ECO'ELEC	101,54	03ECOELE
		TOTAL ECO'ELEC	101,54	
31/08/2008	P233	EGPC	411,78	03EGPC
30/09/2008	P319	EGPC	328,78	03EGPC
		TOTAL EGPC	740,56	
31/08/2008	P234	FORMAPOSTE	460,34	03FORMAP
30/09/2008	P321	FORMAPOSTE	604,82	03FORMAP
		TOTAL FORMAPOSTE	1 065,16	
31/08/2008	P238	JLM PACK LAURENT JEANNAUD	260,13	03JLM
30/09/2008	P325	JLM PACK LAURENT JEANNAUD	260,13	03JLM
		TOTAL JLM PACK LAURENT JEANNAUD	520,26	
30/09/2008	P327	TRANSPORTS LABESQUE	100,64	03LABESQ
		TOTAL TRANSPORTS LABESQUE	100,64	
30/09/2008	P336	LSG DR ROYER	169,35	03LSG
		TOTAL LSG DR ROYER	169,35	
31/05/2008	P163	MODERN COIFF	100,64	03MODER
31/08/2008	P255	MODERN COIFF	100,64	03MODER
30/09/2008	P342	MODERN COIFF	172,58	03MODER
		TOTAL MODERN COIFF	373,86	
31/08/2008	P257	NACARA IMPRESSIONS	1 318,71	03NACARA
30/09/2008	P344	NACARA IMPRESSIONS	1 136,68	03NACARA
		TOTAL NACARA IMPRESSIONS	2 455,39	
31/08/2008	P199	DR NGUYEN DUC THANG	86,11	03NGUYEN
30/09/2008	P286	DR NGUYEN DUC THANG	86,11	03NGUYEN
		TOTAL DR NGUYEN DUC THANG	172,22	
30/09/2008	P293	PIERRE OLIVES	73,20	03OLIVES
		TOTAL PIERRE OLIVES	73,20	

Date	N° fact	Nom du client	Montant fact	N° cpte
31/05/2008	P170	PROVOST N DECO BOURGEON	502,68	03PROVOS
31/08/2008	P262	PROVOST N DECO BOURGEON	360,24	03PROVOS
30/09/2008	P350	PROVOST N DECO BOURGEON	360,24	03PROVOS
		TOTAL PROVOST N DECO BOURGEON	1 223,16	
30/09/2008	P363	SANI PLOMBI	33,55	03SANI
		TOTAL SANI PLOMBI	33,55	
31/08/2008	P269	SORABOX	169,35	03SORABO
30/09/2008	P357	SORABOX	202,84	03SORABO
		TOTAL SORABOX	372,19	
30/09/2008	P298	URCIDFA	64,23	03URCIDF
		TOTAL URCIFFA	64,23	
01/01/2008	P085	VANE'PRESSING	98,13	03VANEPR
30/09/2008	P365	VANE'PRESSING	151,41	03VANEPR
		TOTAL VANE'PRESSING	249,54	

TOTAL GENERAL	11 765,27
----------------------	------------------

SYNTHESE DES CREANCES CLIENTS DU TOURNE APPORTEES	
Total du Grand-Livre clients du TOURNE	475 740 €
Créances Paie du TOURNE affectées à SAINT-YRIEIX	- 11 765 €
Total des Créances Clients du TOURNE apportées	463 975 €

✓ 26
17

CLIENTS DOUTEUX (€) 30/09/2008
LE TOURNE

Nom	Date facture	TTC Compte	HT	30/09/2007	Reprise 07/08	Pertes 07/08	Dotation 07/08	30/09/2008
2003/2004								
CAD Conseil	30/09/2003	4 712,84	3 940,50	3 940,50		3 940,50		0,00
2004/2005								
Jet Pilote Center	08/10/2004	3 109,60	2 600,00	2 600,00		2 600,00		0,00
Jet Pilote Center	31/12/2004	932,88	780,00	780,00		780,00		0,00
Sonarexe	31/05/2003	3 588,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00		0,00
2005/2006								
ATE	31/07/2005	5 911,09	4 942,38	4 942,38		4 942,38		0,00
2006/2007								
ACS	30/06/2007	5 250,51	4 390,06	4 390,06		4 390,06		0,00
2007/2008								
Les conserves Valentin	31/10/2007	894,27	747,72	0,00			747,72	747,72
			TOTAUX	19 652,94	0,00	19 652,94	747,72	747,72

ANNEXE 5

PCA DURAND LE TOURNE 30/09/08

Nom	PCA HT 2007/2008
SARL A3 ADHESIF	2 969,20
Adams	2 288,00
Adams Conseil	1 872,00
Alfaro Pierre	707,20
Aquitaine Couvertures Levages	1 206,40
Arcanes	1 792,96
Asac	
Bache Gabrielsen	3 255,20
Bel Air Provence	1 560,00
Blaye Industrie Participation	1 643,20
Bouet Etienne	730,00
Carreyre Estelle	707,20
CBG Finances *	1 279,20
Cedreips	724,00
Centaure Aquitaine *	2 912,00
Chez Henri	0,00
CIR	950,00
Cohn-Bendit François	724,00
Crips/Craes	2 400,32
CSME	1 352,00
Dourneau Consultant *	707,20
EGPC	958,20
Electric Holding Caumartin	2 100,00
Fidal	
Formaposte	6 240,00
Globe Audio	1 254,00
Groupe Idea Tests	759,20
Guichard Laurence	670,00
Holding PEGASE	435,76
Idea	3 536,00
Idetis	312,00
JLM Pack	722,80
La Belle Sicilienne	832,00
Labesque Frédéric	936,00
Laboratoire Bouin-Latournerie	1 404,00
Le Bouton d'Or	1 200,00
Les Films de la Capucine	921,44
Les Poussins	1 404,00
L'Espigence	1 809,60
Lorreyte	1 248,00
L'Oyat	3 748,00
Micromer	1 216,80
Moderncoiff "Elle & Lui"	1 196,00
Monsieur Christophe Bourinet	1 248,00
Nacara Impressions	2 704,00
N'Guyen Duc Thang	1 784,64
Noures	1 898,00

PCA DURAND LE TOURNE 30/09/08

Nom	PCA HT 2007/2008
Olives Pierres	541,00
Pace Jean-Pierre	896,48
Perolo	4 633,20
Prevost Frédéric	
PROVOT N DECO	3 150,00
Rasoirs Services Caumartin	660,00
Rasoirs Services Distribution	660,00
Sani plombi	488,80
Saref	3 900,00
SAVIKO	1 196,00
SC François BG	600,00
SC Pierre BG	600,00
SC Vincent BG	600,00
SCF JAC	245,00
SCF LM	380,00
SCF Peres	6 300,00
SCI A4	592,80
SCI DHARMA (DR BOUET)	416,00
SCI La Rivière de Fleurenne	335,00
SCI Lefrançois	2 396,00
SCI Moury	842,40
SCI Peres (Irisse, Léon et Tycat)	924,00
SCM LSG	960,00
SCP HERINGER	3 952,00
SEB	1 840,00
Soprojim	3 463,20
Sorabox	1 060,80
TCA	3 380,00
VANE'PRESSING	187,20
VERWAERDE	646,00
	116 164,40

2008 B 3392

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

DURAND ET ASSOCIES

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 600 000 euros
Siège social : 113 Avenue Victor Hugo
16100 COGNAC
350 927 521 RCS COGNAC

Le 20 JAN. 2009

sous le N°....857.....

DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 4bis Chemin de la Croisière
33550 LE TOURNE
508 228 426 RCS BORDEAUX

DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 36, Boulevard Guillet-Maillet
17100 SAINTES
508 510 831 RCS SAINTES

DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : Domaine de la Combe
213 Rue des Mesniers
16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE
508 544 293 RCS ANGOULEME

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Les soussignés :

Monsieur Philippe DURAND, agissant en qualité de président du Conseil d'administration de **DURAND ET ASSOCIES**, société anonyme au capital de 600 000 euros dont le siège social est 113 Avenue Victor Hugo 16100 COGNAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 927 521 RCS COGNAC,

Spécialement habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations du Conseil d'administration de la société en date du 01 Août 2008 ;

Et

Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX et Monsieur Jean-Luc BEY, agissant en qualité de co-gérants de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est 4bis Chemin de la Croisière 33550 LE TOURNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 508 228 426,

Monsieur Jean-Luc MECHIN, agissant en qualité de Gérant de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est 36 Boulevard Guillet-Maillet 17100 SAINTES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINTES sous le numéro 508 510 831.

Et

Madame Marie-Pascale GALIBERT, agissant en qualité de Gérante de **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est Domaine de la Combe 213 Rue des Mesniers 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro 508 544 293.

Spécialement habilités à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations des Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés bénéficiaires en date du 23 octobre 2008 ;

Font les déclarations suivantes, conformément aux articles L. 236-6 et R.236-4 du Code de commerce, à l'appui des demandes d'inscriptions modificatives au registre du commerce et des sociétés, déposées aux greffes des tribunaux de commerce de COGNAC, SAINTES, BORDEAUX et ANGOULEME, en suite des opérations d'apport partiel d'actif ci-après relatées.

1) Les projets étant nés d'apports partiels d'actifs placés sous le régime juridique des scissions (article L. 236-22 du Code de commerce), effectués par **DURAND ET ASSOCIES** au profit de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**, le Conseil d'administration de la société apporteuse et les Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés bénéficiaires ont, conformément à l'article R.236-1 du Code de Commerce, arrêté trois conventions d'apport partiel d'actif contenant notamment les motifs, buts et conditions des apports, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des sociétés participantes utilisés pour établir les conditions des apports, la désignation et l'évaluation des éléments d'actif et de passif compris dans la branche complète d'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes apportée par **DURAND ET ASSOCIES** à **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**, la rémunération de ces apports.

En outre, il a été expressément stipulé que le passif pris en charge par **DURAND ET ASSOCIES** ne bénéficierait pas de la garantie solidaire de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**.

2) Sur requête conjointe du Président du Conseil d'administration de **DURAND ET ASSOCIES** et des gérants de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, **DURAND ET**

ASSOCIES AQUITAINE et DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST, le Président du Tribunal de Commerce de COGNAC a bien voulu, par ordonnance en date du 4 Novembre 2008, désigner Monsieur Claude Bernard MOREL, en qualité de Commissaire à la scission et aux apports.

3) L'avis prévu par l'article R.236-2 du Code de Commerce a été publié dans le journal d'annonces légales LE COURRIER FRANÇAIS CHARENTE le 31 Octobre 2008 au nom de **DURAND ET ASSOCIES** et **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**, dans le journal d'annonces légales LE COURRIER FRANÇAIS CHARENTE-MARITIME le 31 Octobre 2008 au nom de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE** et dans le journal d'annonces légales LE COURRIER FRANÇAIS GIRONDE le 31 Octobre 2008 au nom de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** ; après dépôts des conventions d'apport partiel d'actif au greffe du tribunal de commerce de COGNAC le 3 Novembre 2008 pour **DURAND ET ASSOCIES** et aux greffes des tribunaux de commerce de SAINTES le 31 Octobre 2008 pour **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, de BORDEAUX le 29 octobre 2008 pour **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et d'ANGOULEME le 29 Octobre 2008 pour **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**.

La publication de ces avis n'a été suivie d'aucune opposition.

4) Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les sociétés **DURAND ET ASSOCIES**, **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST** ont mis à la disposition de leurs associés, au siège social, un mois avant la réunion de leur assemblée générale extraordinaire, les conventions d'apport partiel d'actif, les rapports de la gérance et le rapport du Commissaire à la scission et aux apports.

Elles ont également mis à leur disposition les comptes annuels approuvés par les assemblées générales, ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices.

Le rapport sur l'évaluation des apports en nature consentis à **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST** a été déposé aux greffes des tribunaux de commerce de SAINTES, BORDEAUX et ANGOULEME, huit jours au moins avant la date des assemblées générales extraordinaires de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**.

5) L'assemblée générale extraordinaire des associés de **DURAND ET ASSOCIES**, régulièrement convoquée et ayant délibéré dans les conditions de validité prévues par la loi, a approuvé les conventions d'apport partiel d'actif portant sur la branche complète d'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, évaluée à la somme nette de *157 166 euros* pour **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, *383 631 euros* pour **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et *212 629 euros* pour **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**.

6) Les assemblées générales extraordinaires des associés de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**, **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** et **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**, régulièrement convoquées et ayant délibéré dans les conditions de validité prévues par la loi, ont également approuvé lesdites conventions d'apport partiel d'actif, et décidé l'augmentation corrélative de leur capital social à savoir :

- pour **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE** d'un montant de *157 166 euros* par la création de 157 166 parts sociales de 1 euro nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à DURAND ET ASSOCIES,
- pour **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** d'un montant de *383 631 euros* par la création de 383 631 parts sociales de 1 euro nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à DURAND ET ASSOCIES,
- pour **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST** d'un montant de *212 629 euros* par la création de 212 629 parts sociales de 1 euro nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à DURAND ET ASSOCIES.

Ces assemblées ont approuvé les apports de **DURAND ET ASSOCIES**, constaté la réalisation définitive des augmentations de capital et modifié corrélativement les articles 6 et 8 des statuts.

7) L'avis prévu par l'article R.210-9 du Code de Commerce a été publié dans le journal d'annonces légales LE COURRIER FRANÇAIS CHARENTE-MARITIME du 12 décembre 2008, LE COURRIER FRANÇAIS GIRONDE du 12 décembre 2008 et LE COURRIER FRANÇAIS CHARENTE du 12 décembre 2008.

Seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SAINTES, au nom de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE** :

- deux exemplaires de la présente déclaration;
- deux exemplaires de la convention d'apport partiel d'actif et de ses annexes;
- deux copies certifiées conformes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**;
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de **DURAND ET ASSOCIES ATLANTIQUE**.

Seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX, au nom de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE** :

- deux exemplaires de la présente déclaration;
- deux exemplaires de la convention d'apport partiel d'actif et de ses annexes;
- deux copies certifiées conformes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**;
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de **DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE**.

Seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME, au nom de **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST** :

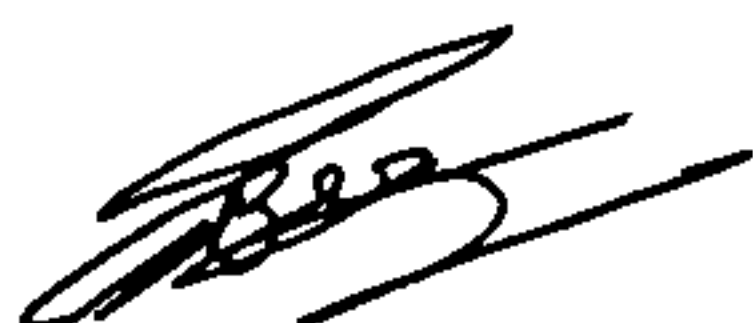
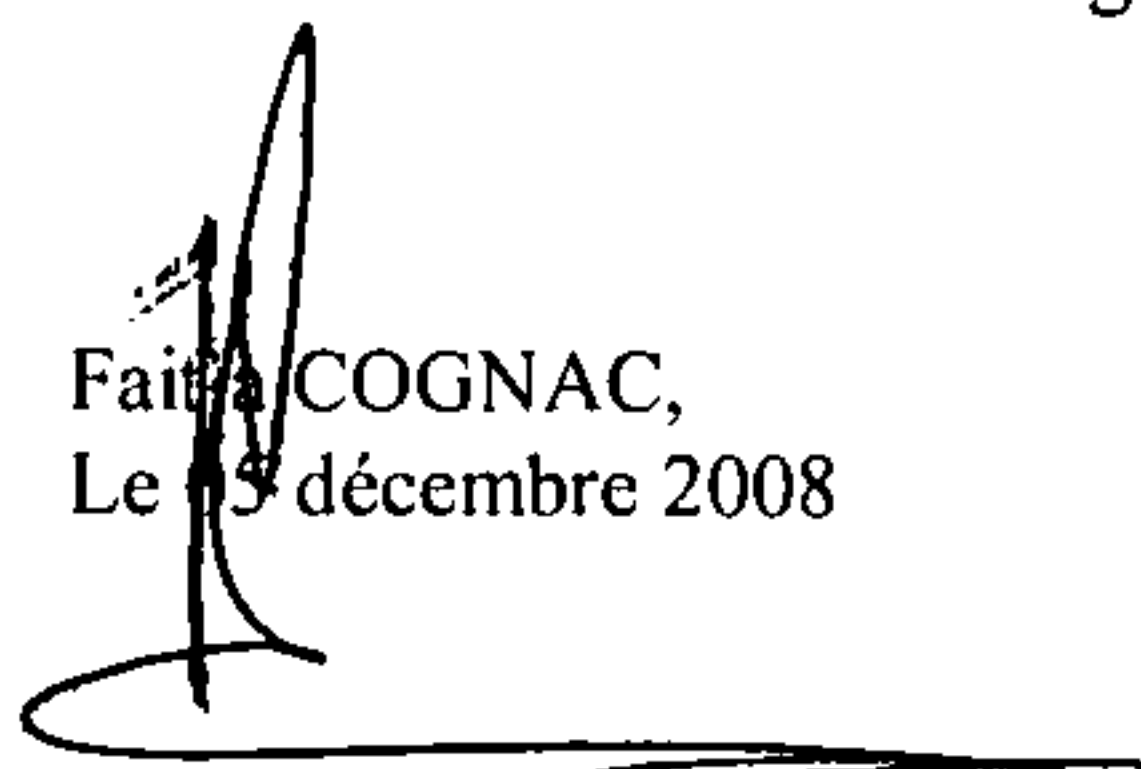
- deux exemplaires de la présente déclaration;
- deux exemplaires de la convention d'apport partiel d'actif et de ses annexes;
- deux copies certifiées conformes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**;
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de **DURAND ET ASSOCIES CENTRE-OUEST**.

Seront en outre déposées au greffe du tribunal de commerce de COGNAC, au nom de DURAND ET ASSOCIES :

- une copie certifiée conforme de la présente déclaration de régularité et de conformité;
- deux copies certifiées conformes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de DURAND ET ASSOCIES.

Comme conséquence de la déclaration qui précède, les soussignés affirment sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi, que les opérations d'apport partiel d'actif sus-relatées, placées sous le régime juridique des scissions, ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Fait à COGNAC,
Le 15 décembre 2008



1. dby 12



2008B3392

copie certifiée conforme
par le Gérant

STATUTS de SARL
d'expertise comptable et de commissariat aux comptes :



DURAND et Associés Aquitaine

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Société à responsabilité limitée
Au capital de 383.731 euros
Siège social : 4 bis chemin de la Croisière
33550 LE TOURNE

Le **20 JAN. 2009**

sous le N°...**857**.....

Les soussignés

- La SA DURAND et Associés,

Société Anonyme d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes, dont le siège social est 113 avenue Victor Hugo, 16100 COGNAC,
Membre de l'ordre des experts comptables d'Aquitaine et de Poitou-Charentes-Vendées,
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cognac sous le numéro B 350 927 521.

Représentée par Philippe DURAND, Président Directeur Général.

- Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX,

Né le 18.09.1961 à Saint Jean d'Angely (17400),
Demeurant à Bayaut – Route de Montignac - 33760 LADAUX
Marié sous le régime de la séparation des biens, acte du 06 septembre 1997, avec Valérie BARRY PUJOL, Née le 26.06.1965 à Bordeaux.

Expert-comptable inscrit auprès de l'Ordre des Expert-comptable d'Aquitaine
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux.

- Monsieur Jean-Luc BEY,

Né le 26 avril 1975 à Bègles (33)
Demeurant au 10 C chemin de Carreyre 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX
Pacsé par acte du 18 septembre 2007, avec Stéphanie LEPETIT, née le 30.05.1974 à Bordeaux.

Expert-comptable inscrit auprès de l'Ordre des Expert-comptable d'Aquitaine.
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux.

ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer par le présent acte.

Article 1er - Forme

Il existe entre les propriétaires des parts créées ci-après et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une société à responsabilité limitée régie par les articles L223-1 et suivants du code de commerce et l'ordonnance du 19 septembre 1945 et par les présents statuts.

Article 2 - Dénomination

La dénomination est : **DURAND et Associés Aquitaine**

La société sera inscrite au tableau de l'Ordre et sur la liste des commissaires aux comptes sous sa dénomination sociale.

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, devront non seulement faire précéder ou suivre la dénomination sociale des mots « Société à responsabilité limitée » ou des lettres S.A.R.L. et de l'énonciation du montant du capital social, mais aussi faire suivre cette dénomination de la mention « société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes » et de l'indication du tableau de la circonscription de l'Ordre et de la compagnie régional des commissaires aux comptes où la société est inscrite.

Article 3 - Objet

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, en application de la législation en vigueur ou prévue par les normes ou les usages professionnels.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

Elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au
**4 bis chemin de la Croisière
33550 LE TOURNE**

Il pourra être transféré dans le même département par simple décision de la gérance et partout ailleurs sur le territoire français, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Article 5 - Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Cette immatriculation ne peut intervenir qu'après son inscription au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires aux comptes.

Article 6 - Apports - Formation du capital

- La SA DURAND et Associés apporte à la société une somme en espèces 98 euros correspondant à 98 parts d'un montant de 1 euros chacune.

- Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX apporte à la société une somme en espèces de 1 euros, correspondant à 1 part d'un montant de 1 euro chacune.

- Monsieur Jean-Luc BEY apporte à la société une somme en espèces de 1 euros, correspondant à 1 part d'un montant de 1 euro chacune.

Soit ensemble, la somme totale de 100 euros correspondant à 100 parts d'un montant de 1 euros chacune, souscrites en totalité et libérées chacune intégralement.

Cette somme de 100 euros a été, dès avant ce jour, déposée à un compte ouvert au nom de la société en formation auprès de la banque TARNAUD, 11-13 place Jean Monnet 16100 COGNAC. Elle ne pourra en être retirée par la gérance avant l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Par convention en date du 24 Octobre 2008, approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2008, il a été fait apport par DURAND ET ASSOCIES, Société Anonyme au capital de 600 000 euros, ayant son siège social 113 Avenue Victor Hugo 16100 COGNAC, immatriculée sous le numéro 350 927 521 RCS COGNAC, de sa branche complète et autonome de l'activité de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, pour une valeur nette de 383 631 euros, lequel a été rémunéré par la création de 383 631 parts sociales de 1 euro attribuées à DURAND ET ASSOCIES, à titre d'une augmentation de capital de 383 631 euros."

Article 7 - Avantages particuliers

Les présents statuts ne présentent aucun avantage particulier.

Article 8 - Capital social - Répartition des parts- Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de 383.731 euros.

Il est divisé en 383.731 parts de 1 euro chacune, numérotée de 1 à 383.731, libérées intégralement, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

à la SA DURAND et Associés : à concurrence de 383.729 parts sociales, soit	383.729 parts
à Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX : 1 part sociale, soit	1 part
à Monsieur Jean-Luc BEY : 1 part sociale, soit	1 part

Total du nombre de parts sociales composant le capital social	383.731 parts
---	---------------

soit trois cent quatre vingt trois mille sept cent trente et une parts,

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs, et sont libérées intégralement.

La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. Elle sera tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé.

La liste des actionnaires sera également communiquée à la commission régionale d'inscription des commissaires aux comptes, ainsi que toutes modifications apportées à cette liste (article 169 du décret n° 69-810 du 12 août 1969). Elle sera tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé.

Article 9 - Augmentation ou réduction du capital

Dans tous les cas, la réalisation d'opérations d'augmentation ou de réduction du capital doit respecter les règles de quotités de parts sociales que doivent détenir les professionnels experts-comptables et commissaires aux comptes.

I - Augmentation du capital

1 - Modalités de l'augmentation du capital

Le capital social peut, en vertu d'une décision extraordinaire des associés, être augmenté, en une ou plusieurs fois, en représentation d'apports en nature ou en numéraire, ou par incorporation de tout ou partie des bénéfices ou réserves disponibles, au moyen de la création de parts sociales nouvelles ou de l'élévation de la valeur nominale des parts existantes.

Les parts nouvelles peuvent être créées au pair ou avec prime ; dans ce cas, la collectivité des associés, par la décision extraordinaire portant augmentation du capital, fixe le montant de la prime et détermine son affectation.

2 - Souscription en numéraire et apports en nature

Le capital social doit être intégralement libéré avant toute souscription de nouvelles parts à libérer en numéraire.

En cas d'augmentation de capital par souscription de parts sociales en numéraire, les fonds provenant de la libération des parts sociales doivent faire l'objet d'un dépôt à la Caisse des dépôts et consignations, chez un notaire ou dans une banque.

Si l'augmentation de capital est réalisée en tout ou partie au moyen d'apports en nature, l'évaluation de chaque apport en nature doit être faite au vu d'un rapport établi sous sa responsabilité par un Commissaire aux apports désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce à la requête de l'un des Gérants.

Les parts représentatives de toute augmentation de capital en numéraire pourront être libérées sur appel de la gérance, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne peut excéder cinq ans à compter du jour où l'augmentation du capital est devenue définitive.

3 - Rompus

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus ; les associés disposant d'un nombre insuffisant de droits de souscription ou d'attribution pour obtenir la délivrance d'un nombre entier de parts sociales nouvelles devront faire leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

4 - Apporteurs ou acquéreurs communs en biens

En cas d'apport de biens communs ou d'acquisition de parts au moyen de fonds communs, le conjoint de l'apporteur ou de l'acquéreur peut revendiquer la qualité d'associé à concurrence de la moitié des parts souscrites ou acquises.

A cet effet, il doit être informé de cet apport ou de cette acquisition ; justification de cette information doit être donnée dans l'acte d'apport ou d'acquisition.

L'acceptation ou l'agrément des associés vaut pour les deux époux si la revendication intervient lors de l'apport ou de l'acquisition.

Si cette revendication intervient après la réalisation de l'apport ou de l'acquisition des parts, le conjoint doit être agréé dans les conditions ci-après prévues pour les cessions de parts.

5 - Apporteurs ou acquéreurs liés par un PACS

En cas d'apport de biens indivis ou d'acquisition de parts par un tiers souscripteur lié par un PACS, l'acte d'apport ou d'acquisition devra mentionner les dispositions retenues dans le cadre de l'article 515-5 du Code civil.

Le (La) partenaire de l'apporteur ou de l'acquéreur lié(é) par un PACS devra être agréé selon les conditions ci-après prévues pour les cessions de parts.

6 - Droit préférentiel de souscription

En cas d'augmentation du capital par voie d'apport en numéraire, chacun des associés a, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède, un droit de préférence à la souscription des parts sociales nouvelles représentatives de l'augmentation de capital.

Le droit de souscription attaché aux parts anciennes peut être cédé, sous réserve de l'agrément du cessionnaire, dans les conditions prévues par l'article "Cession et transmission des parts

sociales" des présents statuts.

Tout associé peut également renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription, soit en avisant la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à l'exercer, soit en souscrivant un nombre de parts inférieur au nombre de parts qu'il aurait pu souscrire.

De même, les associés peuvent, par décision collective extraordinaire, supprimer le droit préférentiel de souscription.

Le droit préférentiel de souscription institué ci-dessus sera exercé dans les formes et les délais fixés par la gérance.

II - Réduction du capital social

1 - Conditions de la réduction du capital

Le capital social peut être réduit, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, par décision extraordinaire de l'assemblée générale des associés. En aucun cas, cette réduction ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

2 - Pertes ayant pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social.

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, le montant des capitaux propres de la Société devient inférieur à la moitié du capital social, la gérance est tenue, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de consulter les associés à l'effet de décider, dans les conditions prévues ci-après pour les décisions collectives extraordinaires, s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée à la majorité exigée pour la modification des statuts, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, et, sous réserve des dispositions relatives au montant minimum du capital, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pu être reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital.

Que la dissolution soit ou non décidée, la résolution adoptée par les associés est publiée dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, déposée au Greffe du Tribunal de commerce du lieu du siège social et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés.

A défaut par la gérance ou le Commissaire aux comptes de provoquer une décision, ou si les associés n'ont pu valablement délibérer, tout intéressé peut demander au Tribunal de commerce la dissolution de la Société. Il en est de même si les dispositions du deuxième alinéa ci-dessus n'ont pas été appliquées. Dans tous les cas, le Tribunal peut accorder un délai maximal de six mois pour régulariser la situation. Il ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Article 10 – Cession et transmission des parts sociales

I - Cessions

1 – Cession des parts

La cession des parts entre associés est libre.

Le consentement l'unanimité des associés est requis pour toute transmission de parts au profit d'un tiers, du conjoint, d'un héritier, ascendant ou descendant d'un associé, sauf si celui-ci a déjà la qualité d'associé.

2 - Forme de la cession

La transmission des parts s'opère par un acte authentique ou sous seing privé. Elle est rendue opposable à la Société dans les formes de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, la signification peut être remplacée par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le Gérant d'une attestation de ce dépôt.

Pour être opposable aux tiers, elle doit en outre avoir été déposée au Greffe du Tribunal de commerce, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

3 - Agrément des cessions au profit d'un tiers

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

4 - Procédure d'agrément

Dans le cas où l'agrément des associés est requis et lorsque la Société comporte plus d'un associé, le projet de cession est notifié par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société et à chacun des associés.

Dans les huit jours à compter de la notification qui lui a été faite en application de l'alinéa précédent, la gérance doit convoquer l'assemblée des associés pour qu'elle délibère sur le projet ou consulter des associés par écrit sur ce projet.

La décision de la Société est notifiée au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si la Société n'a pas fait connaître sa décision dans le délai de trois mois à compter de la dernière des notifications prévues au premier alinéa ci-dessus, le consentement à la cession est réputé acquis.

5 - Obligation d'achat ou de rachat de parts dont la cession n'est pas agréée.

Si la Société a refusé de consentir à la cession, les associés sont tenus, dans les trois mois à compter de ce refus, d'acquérir ou de faire acquérir les parts à un prix payable comptant et

fixé conformément aux dispositions du pacte d'associés existant, ou à défaut, de l'article 1843-4 du Code civil.

A la demande de la gérance, ce délai peut être prolongé une seule fois, par décision du Président du Tribunal de commerce statuant par ordonnance sur requête non susceptible de recours, sans que cette prolongation puisse excéder six mois.

La Société peut également, avec le consentement de l'associé cédant, décider dans le même délai de réduire son capital du montant de la valeur nominale des parts de cet associé et de racheter ces parts au prix déterminé conformément au pacte d'associés, ou à défaut, à l'article 1843-4 du Code civil. Un délai de paiement, qui ne saurait excéder deux ans, peut, sur justification, être accordé à la Société par ordonnance du Président du Tribunal de commerce du lieu du siège social, statuant par ordonnance de référé non susceptible de recours. Les sommes dues portent intérêt au taux légal en matière commerciale.

Le cas échéant, les dispositions de l'article L. 223-2 du Code de commerce relatives à la réduction du capital au-dessous du minimum légal seront suivies.

Toutefois, l'associé cédant qui détient ses parts depuis moins de deux ans ne peut se prévaloir des dispositions du paragraphe précédent, à moins qu'il ne les ait reçues par voie de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation à lui faite par son conjoint, un ascendant ou un descendant.

II - Transmission par décès ou par suite de dissolution de communauté

1 - Transmission par décès

En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé, et éventuellement son conjoint survivant, ou son partenaire pacsé survivant, lesquels héritiers, ayants droit et conjoint survivant, ou son partenaire pacsé survivant, ne sont pas soumis à l'agrément des associés survivants.

Lesdits héritiers, ayants droit et conjoint, ou partenaire pacsé, pour exercer les droits attachés aux parts sociales de l'associé décédé, doivent justifier de leurs qualités héréditaires par la production de l'expédition d'un acte de notoriété ou d'un extrait d'intitulé d'inventaire, sans préjudice du droit pour la gérance de requérir de tout notaire la délivrance d'expéditions ou d'extraits de tous actes établissant lesdites qualités.

Tant qu'il n'aura pas été procédé entre les héritiers, ayants droit et conjoint, ou partenaire pacsé, au partage des parts dépendant de la succession de l'associé décédé, et éventuellement de la communauté de biens ayant existé entre cet associé et son conjoint, les droits attachés auxdites parts seront valablement exercés par l'un des indivisaires, ainsi qu'il est indiqué sous l'article "Indivisibilité et démembrement des parts sociales" des présents statuts.

2 - Dissolution de communauté du vivant de l'associé

En cas de liquidation par suite de divorce, séparation de corps, séparation judiciaire de biens ou changement de régime matrimonial, de la communauté légale ou conventionnelle de biens ayant existé entre une personne associée et son conjoint, l'attribution de parts communes à l'époux ou ex-époux qui ne possédait pas la qualité d'associé, est soumise au consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'agrément d'un tiers non encore associé.

3 - Extinction du PACS

En cas de résiliation du PACS (d'un commun accord par les deux partenaires ou unilatéralement), la liquidation des parts indivises sera effectuée conformément aux règles applicables au partage (application de l'article 832 du Code civil par renvoi de l'article 515-6), avec possibilité d'attribution préférentielle des parts sociales à l'autre partenaire, moyennant le paiement d'une soulte.

A défaut d'accord amiable, la demande d'attribution préférentielle sera portée devant le juge compétent qui, si chaque partenaire réclame l'attribution du même bien, statuera en tenant compte des aptitudes de chacun à gérer l'entreprise et à s'y maintenir et de la durée de leur participation personnelle à l'activité de l'entreprise.

Article 11 - Exclusion d'un professionnel associé

Le professionnel associé qui cesse d'être inscrit au tableau ou sur la liste des commissaires aux comptes cesse d'exercer toute activité professionnelle au nom de la société à compter de la date d'effet de la décision.

Si son départ a pour effet d'abaisser la part du capital détenue par des experts comptables et des commissaires aux comptes au-dessous des quotités légales, il dispose d'un délai de six mois à compter du même jour, pour céder la partie de ses parts permettant à la société de respecter ces quotités.

Il peut exiger que le rachat porte sur la totalité de ses parts. Le prix, est, en cas de contestation, déterminé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du code civil.

Article 12 - Indivisibilité et démembrement des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires de parts indivises sont représentés par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

Article 13 - Responsabilité des associés

Sous réserve des dispositions légales les rendant temporairement solidairement responsables, vis-à-vis des tiers, de la valeur attribuée aux apports en nature, les associés ne supportent les pertes que jusqu'à concurrence de leurs apports.

Les professionnels associés assument dans tous les cas la responsabilité de leurs travaux et activités. La responsabilité propre de la société laisse subsister la responsabilité personnelle de chaque professionnel en raison des travaux qu'il exécute lui-même pour le compte de la société. Les travaux et activités doivent être assortis de la signature personnelle de l'expert comptable ainsi que du visa ou de la signature sociale.

Article 14 - Droits des associés

1 - Droits attribués aux parts

Chaque part donne droit à une fraction des bénéfices et de l'actif social proportionnellement au nombre de parts existantes.

Sauf disposition contraire de l'acte d'apport, les droits attachés aux parts d'industrie sont égaux à ceux de l'associé ayant le moins apporté.

2 - Transmission des droits

Les droits et obligations attachés aux parts les suivent dans quelque main qu'elles passent. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par les associés.

Les représentants, ayants droit, conjoint et héritiers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation.

3 - Nantissement des parts

Si la Société a donné son consentement à un projet de nantissement de parts sociales, ce consentement emportera l'agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des parts nanties, selon les conditions de l'article 2078 du Code civil, à moins que la Société ne préfère, après la cession, acquérir les parts sans délai en vue de réduire son capital.

Article 15 - Gérance

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, choisis parmi les associés inscrits à l'Ordre des experts-comptables et sur la liste des commissaires aux comptes ; et nommés, pour une durée illimitée, par décision adoptée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Chacun des gérants a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Dans leurs rapports entre eux et avec leurs coassociés, les gérants ont les pouvoirs nécessaires, dont ils peuvent user ensemble ou séparément, sauf le droit pour chacun de s'opposer à toute opération avant qu'elle soit conclue, pour faire toutes les opérations se rattachant à l'objet social, dans l'intérêt de la société.

Toutefois, les emprunts à l'exception des crédits en banque et des prêts ou dépôts consentis par des associés, les achats, échanges et ventes d'immeubles, les hypothèques et nantissements, toutes conventions ayant pour objet un droit de présentation de clientèle, toutes prises de participations compatibles avec l'objet social dans d'autres sociétés, ne peuvent être faits ou consentis qu'avec l'autorisation des associés aux conditions de majorité ordinaire.

Révocable par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales, le gérant peut résigner ses fonctions, en prévenant les associés trois mois au moins à l'avance, sauf accord contraire de la collectivité des associés prise à la majorité ordinaire.

Article 16 - Décisions collectives

La volonté des associés s'exprime par des décisions collectives qui, régulièrement prises, obligent tous les associés. Elles sont extraordinaires quand elles entraînent une modification des statuts et ordinaires dans tous les autres cas.

Elles résultent, au choix de la gérance, d'une assemblée générale ou d'une consultation écrite des associés ; toutefois la réunion d'une assemblée est obligatoire pour statuer sur l'approbation des comptes dans les six mois de la clôture de chaque exercice.

Les assemblées sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Le procès-verbal de l'assemblée est signé de tous les associés présents. Cependant, il peut être établi une feuille de présence ; dans ce cas, le procès-verbal est signé des seuls président et secrétaire de séance.

Les consultations écrites se déroulent selon les modalités précisées par les textes légaux et réglementaires, le vote par écrit étant, pour chaque résolution, formulé par les mots « oui » ou « non ».

La volonté unanime des associés peut être constatée par des actes, sauf si la tenue d'une assemblée est légalement obligatoire.

Article 17 - Majorités

Les décisions collectives ordinaires sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si cette majorité n'est pas obtenue à la première consultation ou réunion, les associés sont consultés une deuxième fois ; les décisions sont alors valablement adoptées à la majorité des votes émis. Toutefois, la majorité représentant plus de la moitié des parts sociales reste toujours requise s'il s'agit de statuer sur la

nomination ou la révocation d'un gérant, la modification corrélative de l'article des statuts où figurait son nom étant réalisée dans les mêmes conditions.

Sous réserve des exceptions précisées par la loi, la modification des statuts est décidée par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Un associé peut se faire représenter par son conjoint ou un autre associé, dans les conditions de l'alinéa 2 de l'article 223-28 du code de commerce.

Article 18 - Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés jusqu'au 30 septembre 2009.

En outre, les actes accomplis pour son compte pendant la période de constitution et repris par la société seront rattachés à cet exercice.

Article 19 - Affectation des résultats et répartition des bénéfices

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée qui, sur la proposition de la gérance, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux associés à titre de dividende proportionnellement aux parts. En outre, l'assemblée générale peut décider la distribution de réserves dont elle a la disposition ; sa décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Article 20 - Nomination des premiers gérants

Les premiers gérants de la société, nommés sans limitation de durée sont :

Monsieur **Nicolas de LAAGE de MEUX**, demeurant à Bayaut – Route de Montignac - 33760 LADAUX.

Monsieur **Jean-Luc BEY**, demeurant 10 C chemin de Carreyre, 33880 Saint-Caprais de Bordeaux.

Les gérants ainsi nommés sont tenus de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Article 21 – Rémunération de la gérance

Chacun des gérants a droit, en rémunération de ses fonctions, à un traitement fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel à passer par les frais généraux.

Les modalités d'attribution de cette rémunération ainsi que son montant sont fixés par décision ordinaire des associés à laquelle participe le gérant s'il est associé ; ses parts étant prise en compte dans le calcul des majorités. La gérance a droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et déplacements.

Article 22 - Jouissance de la personnalité morale - Immatriculation au registre du commerce et des sociétés - Engagements de la période de formation

La société est constituée sous la condition suspensive de son inscription au tableau de l'Ordre. Elle jouira de la personnalité morale à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'état des actes accomplis au nom de la société en formation, avec indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulte pour la société, est annexé aux présents statuts dont la signature emportera reprise desdits engagements par la société lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Ces engagements seront également repris par la société par le fait de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le gérant est en outre expressément habilité, dès sa nomination, à passer et à souscrire, pour le compte de la société, les actes et engagements entrant dans leurs pouvoirs statutaires et légaux. Ces actes et engagements seront réputés avoir été faits et souscrits dès l'origine par la société, après vérification par l'assemblée ordinaire des associés, postérieurement à l'immatriculation de la société au registre du commerce, de leur conformité avec le mandat ci-dessus défini et au plus tard par l'approbation des comptes du premier exercice social.

Article 23 - Publicité - Pouvoirs

Les formalités de publicité prescrites par la loi et les règlements sont effectuées à la diligence de la gérance. Monsieur Jean-Luc BEY est spécialement mandaté pour signer l'avis à insérer dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social.

Fait au Tourne

Le

En 7 exemplaires originaux

**Société DURAND et Associés représentée par
Philippe DURAND**

Nicolas de LAAGE de MEUX

Jean-Luc BEY

ANNEXE AUX STATUTS

DURAND et Associés Aquitaine

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 383.731 euros
Siège social : 4 bis chemin de la Croisière
33550 LE TOURNE**

**ETAT DES ACTES ACCOMPLIS AU NOM DE LA SOCIETE EN
FORMATION PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES STATUTS**

- Ouverture d'un compte professionnel auprès de la banque TARNEAUD de Cognac,
- Formalité de constitution de la société,

Conformément à la loi, le présent état a été porté à la connaissance des associés préalablement à la signature des statuts auxquels il est annexé